

MAIRÉ

BULLETIN MUNICIPAL

2024

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Les délibérations 2024	4
Budget 2024	7
Travaux d'investissement 2024	11
Projets d'investissement 2025	14
Commission tourisme	15
Commission biodiversité	18
Association Mieux Vivre à Mairé	23
Comité des fêtes	24
ACCA de Mairé	25
Actualités communales	26
Le SIVOS	29
L'ADMR	32
Espace France Services Pleumartin	34
Le SYAGC	35
Eaux de Vienne—SIVEER	37
SIMER	40
SDIS	41
114 : Secours pour malentendant	44
Défibrillateur	46
Panneau Pocket	47
Histoire & patrimoine	48
Infos & numéros utiles	59

LE MOT DU MAIRE

Chères Mairéennes, chers Mairéens,

C'est avec plaisir que nous nous retrouvons à travers notre bulletin municipal afin de retracer l'année 2024.

Déjà 5 années de mandat passées et notre commune a su tenir les objectifs fixés, notamment par de nombreux investissements qui ont permis de valoriser notre patrimoine bâti, notre voirie, notre patrimoine environnemental et notre cadre de vie.

Tous ces investissements n'auraient pas pu se faire sans le concours des aides de l'État, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Conseil départemental, de la Communauté d'Agglomération et du Syndicat Energies Vienne.

Ces partenaires nous ont fait confiance dans nos projets et nous les en remercions.

Grâce à cette dynamique, de nouvelles familles ont rejoint notre village.

Le point fort de l'année écoulée fût l'inauguration de la salle polyvalente avec son parking et l'attribution du nom de son donateur Ludovic Véneau à la salle.

Cette cérémonie a permis de retrouver et de rassembler ses descendants qui furent ravis que le nom de leur aïeul soit reconnu.

D'autres investissements ont bien évidemment ponctué l'année 2024 :

- La numérotation et la signalisation de tous les hameaux et maisons isolées. Dorénavant toute habitation est inscrite dans la Base d'Adresse Nationale.
- Le lancement de l'Atlas de la Biodiversité Communale qui sera un point fort dans les années à venir en assurant une reconnaissance nationale pour notre commune dans sa démarche environnementale d'un territoire engagé pour la nature.
- La création d'un gîte communal dans l'ancienne école de la Petite Guerche qui se trouve à l'extrémité du sentier nature (création en 2023). Cet investissement deviendra une source de recette pour la commune tout en permettant de découvrir notre charmant village.
- La continuité de l'embellissement floral de la commune grâce aux bénévoles, ce qui place le village à la 2nd place au concours départemental des villages fleuris. Un prix pour les bénévoles a également été donné. Continuons ensemble nos implications.

Pour l'année 2025, d'autres projets d'investissement sont à l'étude :

La restauration de l'ancien logement communal.

La restauration des toilettes publiques et la création d'un préau attenant.

L'amélioration de notre défense incendie.

Investir, embellir et améliorer notre cadre vie sont des gages pour l'avenir.

Attachés à notre patrimoine et à la mémoire, nous vous avons retranscrit l'histoire de notre salle polyvalente et de l'ancienne école du bourg à la fin de ce bulletin.

Les associations de Mairé sont également présentes et actives aux côtés de la commune dans l'objectif d'animer le village.

Très belle année 2025, qu'elle vous apporte d'agréables moments de joie, une bonne santé et de belles satisfactions tant sur le plan personnel que professionnel.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Thierry TRIPHOSE

LES DÉLIBÉRATIONS 2024

N° d'ordre	Désignation	Date CM
2024-01-01	Désignation d'un titulaire et de 3 suppléants pour l'élection sénatoriale	23 JANVIER
2024-01-02	Devis électricité travaux gîte de la Petite Guerche	
2024-01-03	Devis plomberie travaux gîte la Petite Guerche	
2024-01-04	Devis isolation-placo, carrelage, faïences travaux gîte la Petite Guerche	
2024-01-05	Demande de déposer deux dossiers de subvention au titre de la DETR et DSIL 2024	
2024-01-06	Demande de déposer un dossier de subvention au titre du FONDS VERT 2024	
2024-03-07	Approbation du compte administratif 2023	01 MARS
2024-03-08	Approbation du compte de gestion 2023 de Monsieur le receveur municipal	
2024-03-09	Approbation de l'affectation des résultats 2023	
2024-03-10	Approbation du budget primitif 2024	
2024-03-11	Approbation du contrat de fourniture d'électricité Sorégies 100% Poitou'Vert pour les bâtiments communaux avec Sorégies	
2024-03-12	Adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2024	
2024-03-13	Proposition commerciale pour la mise en place de la Base Adresses Locales (BAL) avec la Poste	
2024-03-14	Devis peinture travaux gîte de la Petite Guerche	
2024-03-15	Devis isolation des combles travaux gîte de la Petite Guerche	
2024-03-16	Fixation du taux horaire du personnel technique dans le cadre des travaux en régies pour l'année 2024	
2024-03-17	Acquisition du terrain au Bas Montant – parcelle A 120	
2024-03-18	Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 (Plan défense Incendie Communal)	
2024-03-19	Demande de subvention au titre de la DETR 2024 (Agrandissement de la Mairie à la suite de la reprise du logement communal)	
2024-03-20	Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 (Agrandissement de la Mairie à la suite de la reprise du logement communal)	
2024-03-21	Adhésion à la centrale d'achat de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut	
2024-04-22	Vote des taxes locales	05 AVRIL
2024-04-23	Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 concernant l'Atlas de la Biodiversité Communal	

LES DÉLIBÉRATIONS 2024 suite

N° d'ordre	Désignation	Date CM
2024-04-24	Demande de subvention de Fonds de Concours à la CAGC	05 AVRIL
2024-04-25	Création des noms de voies communales et des chemins ruraux	
2024-04-26	Élection du délégué et suppléant concernant l'évaluation des charges transférées entre la commune et la communauté	
2024-04-27	Groupe de musique pour le concert du vendredi 31 mai 2024	
2024-05-28	Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2024	07 MAI
2024-05-29	Zones d'accélération des énergies renouvelables	
2024-06-30	Demande de subvention Fonds de Concours 2024 à la CAGC (signalisation et numérotation des hameaux)	11 JUIN
2024-06-31	Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle	
2024-06-32	Devis travaux voirie (route de la Malsassière, les Îles)	
2024-06-33	Demande de subvention sous l'égide de l'opération « Activ'3 » (route de la Malsassière, les Îles)	
2024-06-34	Tarif salle polyvalente pour les résidences principales et secondaires	
2024-09-35	Demande de subvention au titre de la DETR 2024	
2024-09-36	Demande de subvention sous l'égide de l'opération « Activ 4 »	
2024-09-37	Demande de subvention Fonds de Concours 2024 à la CAGC	
2024-09-38	Rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut	
2024-09-39	Approbation du rapport de la Clect du 20 juin 2024	
2024-09-40	Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut	
2024-09-41	Approbation de la charte de gouvernance et de la prise de compétence par Grand Châtelleraut	
2024-09-42	Adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain au syndicat énergies Vienne	
2024-09-43	Devis électricité travaux gîte de La Petite Guerche	

LES DÉLIBÉRATIONS 2024 suite

N° d'ordre	Désignation	Date CM
2024-09-44	Renouvellement contrat d'adjoint technique.	06 SEPTEMBRE
2024-09-45	Convention unique d'adhésion pour les missions complémentaires facultatives du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne	
2024-09-46	Décision modificative n°1 compte 2046 attribution de compensation d'investissement	
2024-10-47	Renouvellement du contrat d'adjoint technique Gérard RICHAUDEAU	
2024-10-48	Renouvellement de la convention d'occupation de la salle de réunion par l'association musique en scène 2024-2025	
2024-10-49	Devis carrelage travaux gîte de la Petite Guerche	
2024-10-50	Demande de subvention au Syndicat Énergies Vienne 2024 pour la réhabilitation du logement communal de la Petite Guerche	
2024-10-51	Don au téléthon 2024	
2024-10-53	Délibération rectificative d'erreur matérielle dans la délibération n°2024-09-35 sur l'autofinancement	
2024-11-54	Création d'un nom pour un chemin rural concerné par la numérotation	
2024-11-55	Validant la signature de la convention du projet « rénovation globale et amélioration énergétique du patrimoine bâti » avec le Syndicat Énergie Vienne	
2024-11-56	Convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine avec Sorégies	
2024-11-57	Orientation budgétaire 2025 (investissements)	
2024-11-58	Décision modificative n°2 compte 7392221 chapitre 14 prélèvement FPCDevis I	
2024-12-59	Devis cuisine gîte de la Petite Guerche	06 DÉCEMBRE
2024-12-60	Engagement de 25% du montant des dépenses d'investissement année 2024 sur l'année 2025	
2024-12-61	Contrat saisonnier 2025 service technique	
2024-12-62	Fixation du taux horaire du personnel technique dans le cadre des travaux en régie	
2024-12-63	Opposition à la fermeture de la déchetterie de Lésigny	

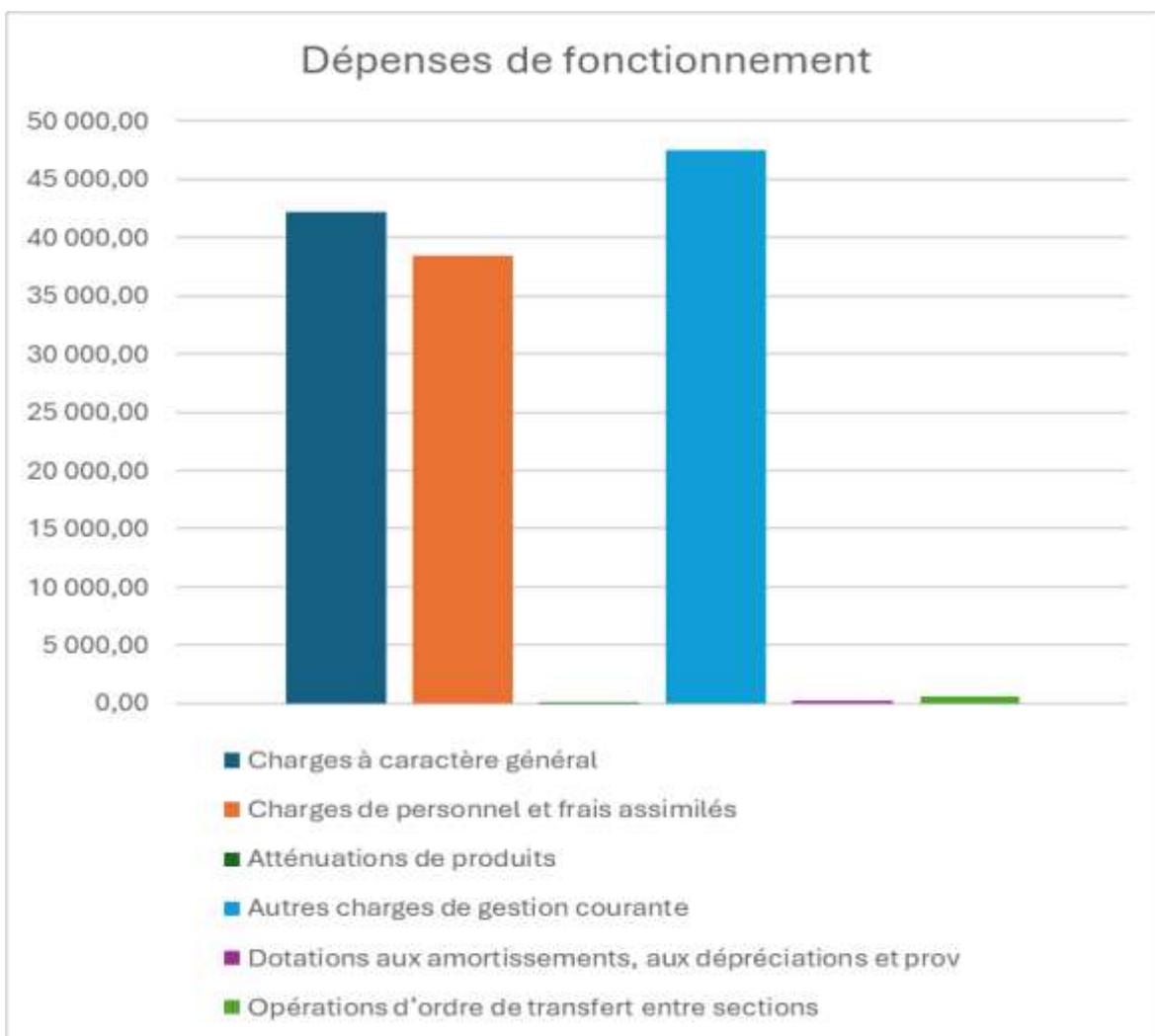
BUDGET 2024

Les chiffres de l'année 2024

Budget de fonctionnement

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes — Commune de MAIRE—2024

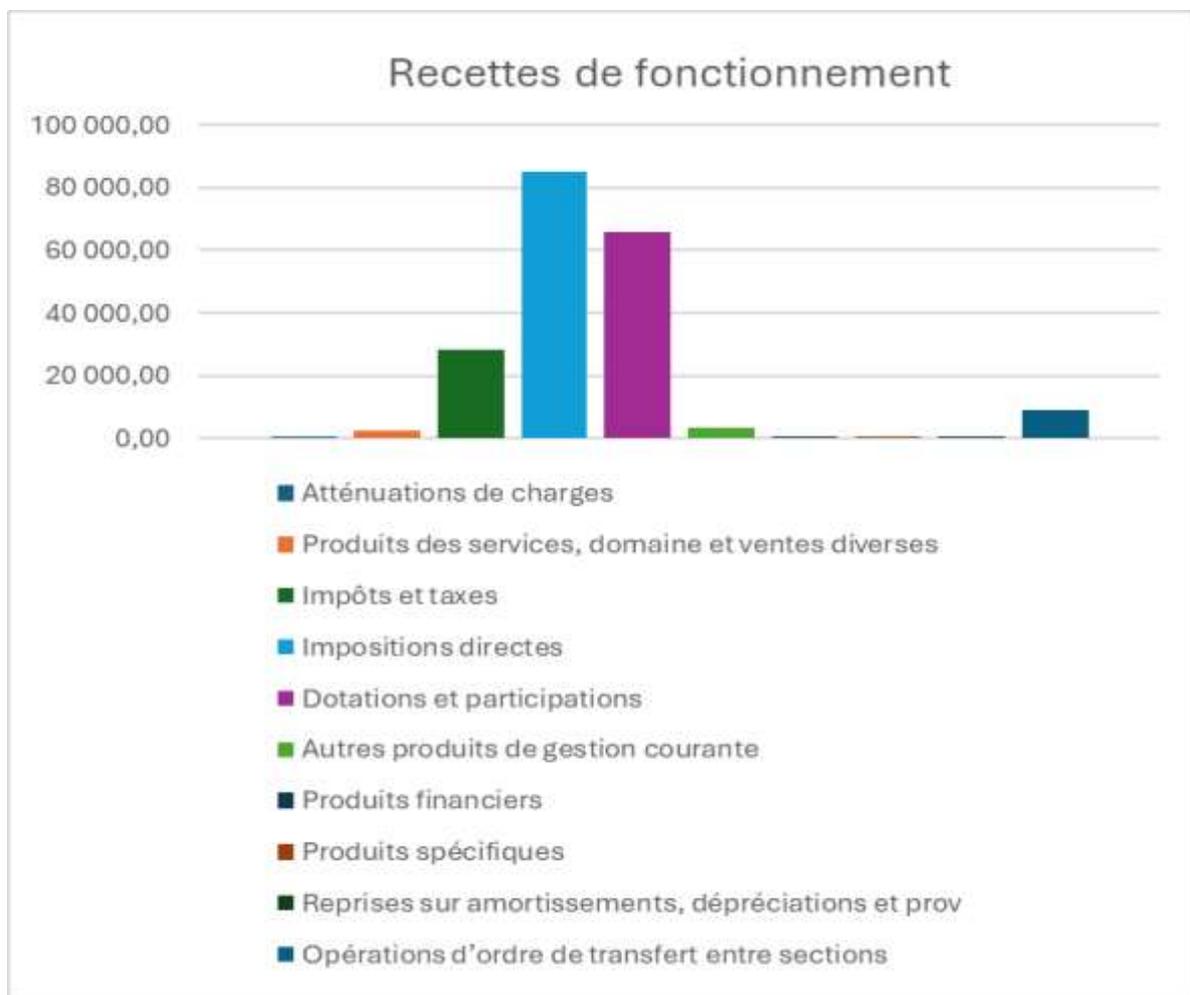
<i>Dépenses de fonctionnement</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
11	Charges à caractère général (eau, électricité, carburant,...)	42 214,90	32,70%
12	Charges de personnel et frais assimilés	38 439,72	29,77%
14	Atténuations de produits	155,00	0,12%
65	Autres charges de gestion courante (SIVOS,, indemnités élus, SDIS,..)	47 514,47	37%
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et prov	209,59	16%
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	567,00	0,44%
	TOTAL DEPENSES	129 100,68	100%



BUDGET 2024

Budget de fonctionnement suite

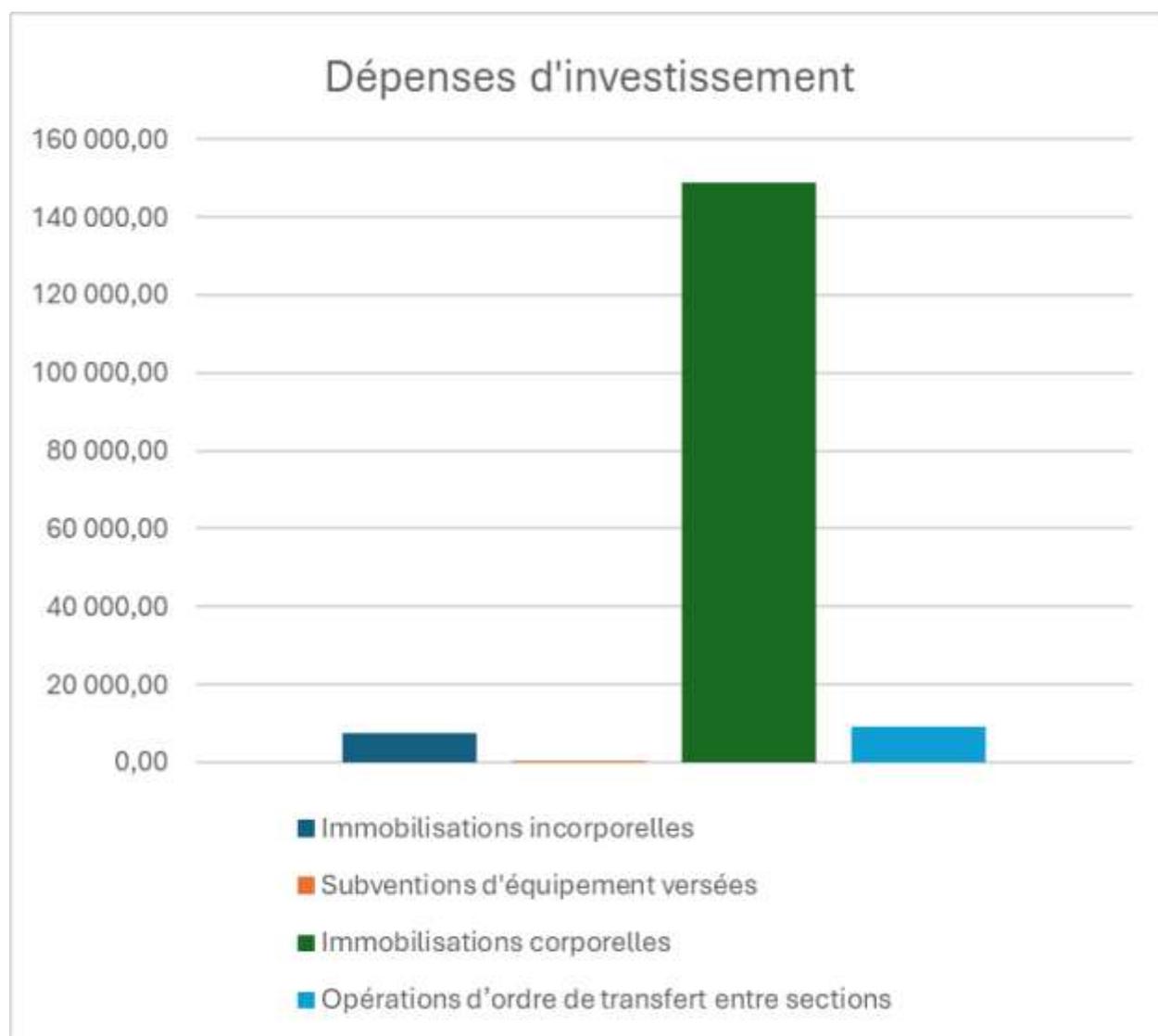
<i>Recettes de fonctionnement</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
13	Atténuations de charges	12,63	0,01%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 481,00	1,27%
73	Impôts et taxes (dotation de l'État)	28 478,02	14,59%
731	Impositions directes (taxes locales : foncier, habitation..)	84 969,00	43,53%
74	Dotations et participations (taxes départementales)	65 962,20	33,79%
75	Autres produits de gestion courante (locations salle des fêtes)	3 263,59	1,67%
76	Produits financiers	3,81	0,002%
77	Produits spécifiques	150,00	0,08%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	726,96	0,37%
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	9 155,68	4,69%
	TOTAL RECETTES	195 202,89	100%



BUDGET 2024

Budget d'investissement

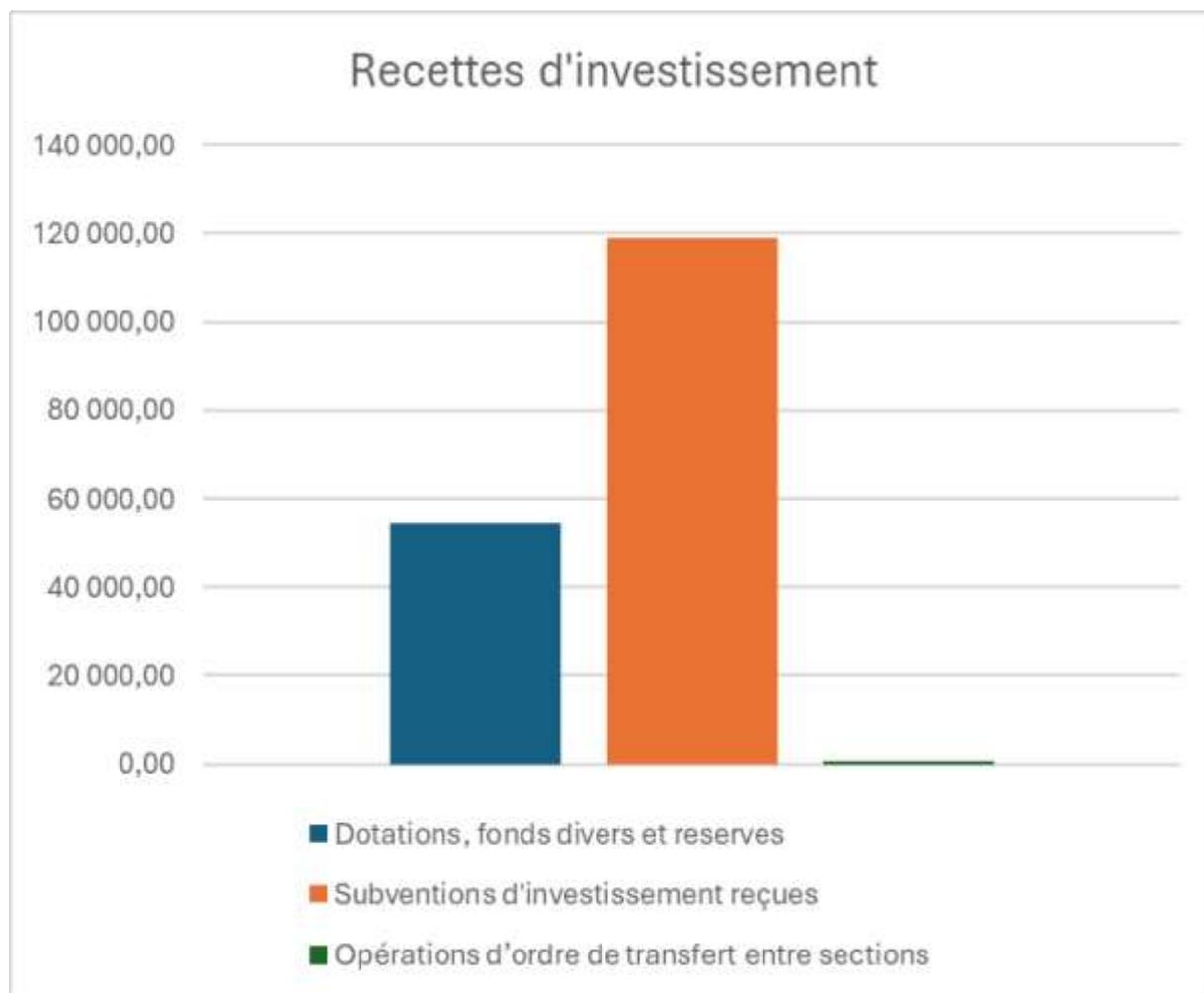
<i>Dépenses d'investissement</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
20	Immobilisations incorporelles (Études)	7 538,28	4,54%
204	Subventions d'équipement versées à la CAGC	417,00	0,25%
21	Immobilisations corporelles (tous travaux d'investissement)	148 903,93	89,69%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	9 155,68	5,51%
	TOTAL DEPENSES	166 014,89	100,00%



BUDGET 2024

Budget d'investissement suite

<i>Recettes d'investissement</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA , excédent de fonctionnement 2023)	54 367,04	31,25%
13	Subventions d'investissement reçues (État, CD86, CAGC, RGNA, Énergies Vienne)	119 065,02	68,43%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	567,00	0,33%
	TOTAL RECETTES	173 999,06	100,00%



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2024

Opérations	Dépenses (TTC)	Recettes (subventions obtenues)	Reste à charge pour la commune (TTC)
Bâtiments			
<p>Église :</p> <p>Réfection du mur de la sacristie.</p> <p>Réfection du mur sous la chaire.</p> 	<p>13 987 €</p>	<p>Conseil départemental (Activ'4) :</p> <p style="text-align: right;">5858 €</p> 	<p>8159 €</p>
<p>Logement de la Petite Guerche :</p> <p>Création d'un gîte rural 3 étoiles de capacité 8 à 10 personnes.</p> 	<p>123600 €</p>	<p>Fonds de concours CAGC : 8951 €</p> <p>L'État (Dotation d'équipement aux territoires ruraux) : 21058 €</p> <p>L'État (Fonds vert) : 10213 €</p> <p>Région Nouvelle Aquitaine : 19606 €</p> <p>Énergie Vienne : 25861 €</p> 	<p>37011 €</p>

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2024

Opérations	Dépenses (TTC)	Recettes (subventions obtenues)	Reste à charge pour la commune (TTC)
Tourisme			
<p>Suite et fin de la valorisation des bords de Creuse :</p> <p>Finalisation et sécurisation du marchepied rive gauche de Creuse (Port de Mairé jusqu'à la Petite Guerche).</p>	67054 €	<p>L'État (Dotation d'équipement aux territoires ruraux) : 12 108 €</p> <p>L'État (Dotation de soutien à l'investissement local) : 12108 €</p> <p>Région Aquitaine CEREMA (sentiers nature) : 28833 €</p>	14005 €
			
Biodiversité			
<p>Atlas de la biodiversité communale ABC</p>	46200 €	<p>Office Français de la Biodiversité : 30800 €</p>	15400 €
<p>Plantation d'un verger</p>	1103 €	<p>Conseil départemental : 296 €</p>	807 €
			
Voirie			
<p>Signalisation et numérotation</p>	6556 €	<p>Fonds de concours CAGC : 2752 €</p>	3804 €
			

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2024

Opérations	Dépenses (TTC)	Recettes (subventions obtenues)	Reste à charge pour la commune (TTC)
Défense incendie			
Achat d'un terrain et Pose d'une citerne incendie à Montant Pose de 3 PI route de Châtellerault, route de Leugny et la Petite-Guerche	22363 €	État (Fonds Vert) : 14542 € 	7821 €
Voirie			
Réfection en enrobé à chaud route de la Malsassière reportée en 2025 suite aux conditions météo Pose de goudron bicouche chemin des îles	29708 €	Conseil départemental : 15100 €	14608 €
Bâtiments			
Logement communal joutant la Mairie : création d'une salle de conseil / mariage Création de toilettes PMR Création d'une salle d'archive Création d'une salle de pause pour le personnel	85047 €	État (DETR) : 21262 € État (Fonds vert) : 21261 € Fonds de concours CAGC : 7537 €	34986 €

PROJETS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2025

Opérations	Dépenses TTC	Subventions demandées	Reste à charge
Tourisme			
Valorisation des bords de Creuse : Rénovation des toilettes du terrain communal Création d'un préau sur le terrain communal	19857 €	État : DETR & DSIL : 9928 € Fonds de concours CAGC : 3309 € 	6620 €
Bâtiments			
Église : Réfection du mur coté cimetière Façade avant de l'église Salle des fêtes : renouvellement du mobilier	21600 € Devis en cours	État : DETR & DSIL : 9000€ Département : ACTIV 4 : 4500 €  	8100€
Défense incendie			
Achat d'un terrain et Pose d'une citerne incendie aux Carrés	En cours d'élaboration	État (Fonds Vert) : 80%	

Actions 2024

- **Concerts :**

Le 28 juin 2024 en soirée la commune a organisé un concert gratuit sur le parvis de l'église.

Le groupe retenu était « Innersun », groupe de rock proposant ses propres compositions.

L'auberge du Vieux Port avait pour l'occasion, ouvert ses portes lors de cette manifestation.



Bistrots guinguettes : Le 1 Août 2024

Cette manifestation pilotée et co-financée par le service Tourisme de la CAGC a été un franc succès.

La prestation de la soirée musicale a été faite par le groupe «the Amber Day ».

La logistique a été assurée par de nombreux bénévoles. Merci à eux.

Les repas des musiciens ont été confectionnés par des bénévoles de l'association MvM.

Des artisans et producteurs locaux ont proposé leurs produits et ont permis de se restaurer sur place.

La scène mobile appelée « la Roulotte des Possibles » a été louée par la commune auprès de l'association de Pleumartin « l'atelier des possibles ».



COMMISSION TOURISME

Les membres de l'association Mieux Vivre à Mairé ont tenu la buvette lors de cette manifestation. Le stand « frites » mis à disposition par Nathalie et des bénévoles a remporté un vif succès.

Une belle réussite avec la présence de plus de 300 personnes.

Nous remercions tous celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée.

- **Rando croquis le 22 juillet 2024**

Organisée au hameau de la petite Guerche, nous avons eu le plaisir de renouveler cette manifestation au vu des retours positifs de l'année précédente. Une douzaine de personnes y ont participé.



Projets 2025

Sentier nature bord de Creuse

L'entretien et la sécurisation du sentier nature bord de Creuse arrivent à leur terme et l'inauguration devrait se faire fin juin 2025. Ces travaux ont été exécutés par le chantier d'insertion « Audacie ».

Les panneaux d'informations et de consignes sécuritaires ont été posés à chaque extrémité de ce sentier.



COMMISSION TOURISME

Projection : Activités et évènements 2025

- Une pièce de théâtre sera présentée le 15 juin 2025 sur le parvis de l'église.
- Une balade musicale et théâtrale gratuite aura lieu le mercredi 14 Mai 2025 à partir de 17h.

De petits groupes du conservatoire de Châtellerault donneront des représentations à divers endroits d'un circuit pédestre dans le village et chemins communaux.

Un « carnet de voyage » illustré sera remis au départ aux participants avec quelques énigmes jalonnant le parcours.

Cette activité est proposée par le service tourisme « Randonnées et Balades » du Grand Châtellerault en partenariat avec le Conservatoire.

La logistique est assurée par la commune de Mairé et des bénévoles.

Un verre de l'amitié sera offert par la municipalité à l'issue de cette manifestation.



- La commune va postuler pour les divers évènements proposés par la CAGC dans le volet Tourisme :
 - Balade contée
 - Bistrotts guinguettes
 - Escales musicales

Une candidature ne veut pas dire acceptation automatique.



COMMISSION BIODIVERSITÉ

Grâce aux retours que nous avons des personnes de la région et des gens de passage, l'environnement champêtre qui entoure notre village continue toujours de plaire et séduire.

Actions 2024 :

Verger conservatoire communal :

Les plantations ont pris du retard au verger communal, ainsi une partie des arbres seulement sera plantée avant la fin de l'hiver et l'autre à l'automne 2025.

Cimetière :

Un deuxième engazonnement avec de la pelouse à pousse lente a été réalisé. Nous sollicitons nos concitoyens pour fleurir les inter-tombes, à partir de plantes autochtones tapissantes et résistantes à la sécheresse (Les plantes grasses et fleuries ne demandent que très peu d'entretien).

Ainsi nous pouvons tous être acteurs du fleurissement de notre village pour améliorer notre cadre de vie.

Entretien des parterres fleuris :

Quelques concitoyennes bénévoles ont donné de leur temps pour du désherbage.

Retour sur le label « Villes et Villages Fleuris »

Le Concours "Villes et Villages Fleuris" dans le Département de la Vienne évolue et devient le Prix JARDINONS NOTRE TERRITOIRE.

Ce changement est né de la volonté de distinguer le Prix départemental du Label « Villes et Villages Fleuris ». La récente prise en main de l'animation par le CAUE 86 offre en effet l'opportunité de faire évoluer le fonctionnement et les objectifs de ce prix. Ainsi, en cohérence avec la politique départementale en faveur de l'environnement et du paysage, cette action dépasse la notion de fleurissement véhiculée par le Label.

Le Concours départemental « Villes et Villages Fleuris », organisé jusqu'à présent, visait une progression régulière des communes dans le but d'obtenir la 1ère Fleur du Label. Aujourd'hui, la labellisation n'est plus l'unique finalité du nouveau Prix JARDINONS NOTRE TERRITOIRE. Il s'agit aussi d'accompagner les communes dans leur volonté d'amélioration continue de leur cadre de vie, sans objectif de labellisation.



COMMISSION BIODIVERSITÉ

2 niveaux au choix pour les communes non labellisées, en fonction des objectifs de l'équipe municipale :

NIVEAU 1	NIVEAU 2
Conseils sans objectif de labellisation La commune intègre le dispositif Jardignons notre territoire sans objectif ni de classement ni de labellisation.	Conseils en vue de l'obtention du label 1 fleur La commune participe au Prix départemental Jardignons notre territoire avec pour objectif d'atteindre la 1 ^{er} fleur du Label "Villes et Villages Fleuris".
SERVICES COMMUNS	
<ul style="list-style-type: none">• Visite-conseil sur la commune par le jury départemental avec remise d'un rapport contenant des préconisations ou pistes d'améliorations du cadre de vie;• Rendez-vous collectifs : visites sur le terrain, formations, rencontres, cérémonie de remise des prix, ... favorisant les échanges de bonnes pratiques, la montée en compétences et le partage d'expérience;	

La commune de Mairé a postulé au niveau 2. Le jury du concours s'est déplacé à Mairé au mois de juin 2024.

Ci-dessous quelques éléments du : **RAPPORT DE VISITE 2024**

LA VISITE DU JURY

Points positifs : Présence du binôme élu/technicien. Circuit pertinent dans le temps imparti. Diaporama à l'appui. Visite intéressante et riche en échanges.

Points à améliorer : Pour avoir un aperçu des hameaux : prévoir de les inclure dans le diaporama, ainsi que les lieux non visités ou les lieux à des saisons différentes. Préparer un dossier en se basant sur les grands thèmes de la grille d'évaluation VVF.

LE PROJET MUNICIPAL

Points positifs : Projet de mise en place d'un Atlas de Biodiversité Communale. Projets clairs, réfléchis et cohérents. Nombreux échanges partenariaux.

Points à améliorer : Nous vous encourageons à poursuivre.

ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

Points positifs : Très forte implication des bénévoles, soutien de la mairie. Nombreuses actions à visée pédagogique. Création prochaine du sentier pédagogique du marchepied.

Points à améliorer : La mise en œuvre de la feuille d'information trimestrielle constitue un plus pour faire des focus sur certains points tels que : plantes invasives, plantes mellifères, etc. Poursuivez la communication.

PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

Points positifs : Talus d'orchidées exceptionnel. Vivaces aux pieds des arbres.

Points à améliorer : Essayer de décaler les tailles des tilleuls de manière à préserver du feuillage et donc de l'ombre. Laisser quelques tire sève pour créer un peu de volume.

Poursuivre la suppression des jardinières, notamment aux entrées de bourg : préférez une installation en pleine terre.

COMMISSION BIODIVERSITÉ

ANALYSE PAR ESPACE

Points positifs : Le jury a particulièrement apprécié la réalisation du théâtre de verdure, bien inséré dans le cadre paysager et se fondant dans l'environnement naturel du site.

Projet de verger intéressant.

Points à améliorer : Poursuivre les efforts sur le cimetière en veillant à ne pas laisser la valériane envahir tout l'espace au détriment des autres espèces. Vigilance sur l'entretien de la mare qui se referme.

La remise des récompenses s'est déroulée le lundi 2 décembre 2024 à Savigny Levescault.



La commune a obtenu à nouveau cette année le deuxième prix départemental ainsi que le prix spécial unique de la « démarche participative » grâce à l'investissement de quelques concitoyens ayant participé à la plantation et l'entretien ponctuel des endroits fleuris.

Elle se voit offrir 2 plants :

un plant de fraisier des bois



un plant de goji



ABC

La commune s'est engagée dans la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communal. Une page spéciale lui est consacré dans ce bulletin municipal.

Le 24/01/2025 a eu lieu une réunion publique d'information sur les tenants et aboutissants de cet ABC.

L'Atlas de la Biodiversité Communale



Cette année la commune a postulé dans un appel à projet pour la mise en place d'un Atlas de Biodiversité Communale (ABC), et ce, dans la continuité du sentier nature du bord de Creuse.

Cette ouverture de sentier avait nécessité un inventaire local de la biodiversité.

Le projet de la commune de Mairé a été retenu pour la mise en place de cet Atlas de Biodiversité Communale. Cet Atlas sera réalisé avec le soutien financier de l'O.F.B (Office Français de la Biodiversité), permettant ainsi d'élargir le périmètre de l'inventaire naturaliste (faune, flore, pédologie, édaphologie) du territoire communal.

Un peu d'histoire :

Les programmes d'Atlas de Biodiversité Communale (ABC) ont été lancés en 2010 à l'initiative du Ministère en charge de l'environnement, et repris en 2017 par l'O.F.B..

Ses objectifs sont :

- Sensibiliser et mobiliser les élus, acteurs socio-économiques et citoyens à la biodiversité
- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune ou intercommunalité et identifier les enjeux spécifiques liés.
- Impliquer les citoyens dans les enjeux de la biodiversité de la commune et construire ensemble des recommandations.
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

Cet atlas servira d'aide à la décision dans des projets d'aménagement et de valorisation de notre commune et à ce titre sera inséré dans le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

A ce jour :

En France 1068 Atlas ont été finalisés, représentant 4600 communes (ultra marin compris).

Ces projets se réalisent sur 2 à 3 années. Pour 2024, 491 projets ont été déposés, et nous avons donc la chance d'avoir été retenus !

Pour concrétiser ces objectifs, de nombreuses réunions publiques, animations et activités auront lieu. Les réunions publiques seront réalisées avec la commune, et sous le pilotage du bureau d'études Emberiza, en charge de la coordination de notre ABC.

COMMISSION BIODIVERSITÉ

Différents thèmes seront évoqués sous forme de petites conférences avec appel aux concitoyens pour participer et faire remonter leurs constats et leur connaissance du territoire avec la faune et la flore observées. Des sorties nature pour découvrir ou améliorer la reconnaissance de la faune et la flore communale seront également organisées.

Une première présentation de cet ABC a été réalisée lors de la cérémonie des vœux du Maire.

Nous vous espérons nombreux à participer à ce projet, et ainsi valoriser votre commune.

Les scolaires y participeront, les voisins des communes environnantes et les gens de passage seront les bienvenus.



Retour sur les activités 2024 :

- Deux sorties orchidées au mois de mai sur la commune de Mairé dont une avec une association de Coussay Les Bois.

- Repas concert autour du four communal :

Le groupe choisi pour cette soirée « Nothing Hill Duo » nous a fourni une prestation très appréciée par toutes les personnes présentes.

La météo étant peu clémente, nous nous sommes repliés dans la salle polyvalente.



- Deux bulletins publiés cette année.

- Bistrot Guinguettes.

Lors de cette manifestation sur laquelle la commune s'était positionnée auprès de la CAGC, l'association a tenu la buvette.

Lors de notre dernière AG les activités suivantes ont été évoquées pour 2025 :

- La sortie orchidée sera renouvelée cette année dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Communal (A.B.C).

- Les membres de l'association aideront à l'organisation de la balade musicale du 14 mai 2025.

Cette balade est proposée par la CAGC en partenariat avec le conservatoire de Châtelleraut..

Elle consiste en un circuit pédestre sur la commune de Mairé, ponctué de stations on l'on pourra écouter des groupes d'élèves du conservatoire.

Un verre de l'amitié sera offert par la commune aux participants en fin de balade.

Tous les bénévoles seront les bienvenus.

- Fête autour du four communal avec cuisson de pizzas et concert.

Date prévue le 28 juin 2025.

- Participation aux différentes sorties à thèmes dans le cadre de l'ABC.

- Journée « couture ».

- Atelier cuisine suivi d'un repas en commun.

Les détails de ces deux ateliers seront communiqués ultérieurement

- Sortie culturelle au Clos Lucé et Pagode De Chanteloup à Amboise.

Sortie programmée courant septembre.

- Balade en soirée sur la commune de Mairé suivi d'un pique-nique en bord de Creuse.

- Organisation d'une soirée musicale amicale.

- Atelier taille d'arbres fruitiers.

COMITÉ DES FÊTES

Les membres du Comité des Fêtes de Mairé se sont investis pour organiser à nouveau des animations pour le plus grand plaisir des Mairéens Mairéennes.

- Ainsi le 13 août, c'est la choucroute qui a rassemblé de nombreuses personnes dans la joie et la bonne humeur.
- Le 1er septembre, le loto a lui aussi connu un franc succès avec une cinquantaine de participants.
- Le 30 novembre, le Comité des Fêtes associé pour l'occasion avec la Guerchoise en Folie, a organisé le repas du Téléthon dans la salle Ludovic Véneau.
- La Guerchoise en folie tenait à remercier tous les bénévoles, car grâce à eux cette journée s'est très bien déroulée.

Beaucoup de lots ont été distribués à la Tombola, les associations remercient tous ceux qui sont allés démarcher les professionnels, les dons des particuliers étaient aussi très nombreux. Bravo à tous.

Merci à l'équipe de Mairé, pour leur accueil, leur service et surtout leur bonne humeur.
Le Karaoké de la fin de soirée a permis de faire pousser la chansonnette à plusieurs générations !

Le résultat du téléthon nous permet de reverser 2297,07 € à l'AFM téléthon.



- Le 14 décembre, la salle joliment décorée par les bénévoles accueillait le repas des Anciens pour leur plus grand plaisir.



L'ACCA DE MAIRÉ

L'ACCA de MAIRE

vous souhaite

une bonne et heureuse année 2025



et vous propose un peu d'histoire...

... à propos de la chasse

D'une pratique qui n'était, à l'origine, qu'une manière d'obtenir de la nourriture, la chasse a su évoluer à travers toute l'Histoire de France : elle est devenue un loisir résolument moderne et un véritable art de vivre. La richesse culturelle qui l'accompagne en fait un phénomène de premier plan qui s'inscrit pleinement dans le patrimoine de notre pays.

Au cours des siècles, la chasse a imprimé sa marque dans la vie quotidienne à tel point que nombre d'expressions cynégétiques, surtout de vénerie et de fauconnerie, sont passées dans le langage courant et ont contribué à l'enrichissement de la langue française...

Quelques exemples... rentrer bredouille, avoir la dent dure, miroir aux alouettes, être aux abois, courir deux lièvres à la fois, donner le change, assurer ses arrières, prendre les devants, rendre gorge...

"Un froid de canard" froid vif et intense, faisait à l'origine référence à la période propice de la chasse aux canards en hiver quand le vent frais se lève et où la neige se fait sentir.

"À cor et à cri" (à grand bruit ; avec beaucoup d'insistance, bruyamment ; à son de trompe)

Certains sont persuadés que cette expression s'écrit "à corps et à cris". Eh bien non !!!

Cette expression existe sous une forme différente depuis le XVe siècle où on disait déjà "à cry et à cor". Elle nous vient de la vénerie (ou la chasse à courre) où l'on traque la bête en sonnant de la trompe (ou cor) et en poussant des cris (dont le fameux "taïaut !"), donc en faisant beaucoup de bruit . Cette pratique a vite donné naissance à notre expression, métaphore qu'on a employée au XVIe siècle dans des situations comme "mener un procès à cor et à cri", voulant dire qu'il était mené avec beaucoup d'énergie et en attirant l'attention.

"Prendre son pied" En grande vénerie, le maître d'équipage fait les honneurs du pied à une personne présente qu'il souhaite remercier. Le pied (patte) avant droit de l'animal pris est levé et tressé, puis remis à son destinataire pendant que les trompes sonnent. Une récompense enviée par les initiés, qui procure fierté et plaisir. D'où l'expression !!!

« Amis randonneurs et chasseurs partageons la nature en bonne intelligence »

Les chasseurs de Mairé

ACTUALITÉS COMMUNALES

In memoriam

Né le 17 septembre 1951, Etienne Weppe décédait le 23 septembre 2024 à son domicile comme il l'avait souhaité, suivant ainsi une longue coutume ancestrale où les dernières heures de la vie s'exténuent au sein de la famille.

Originaire des terres de Flandres (WEPPE est l'appellation d'une région proche de Lille) sa famille s'était installée à Lésigny.

Et c'est en 1978 qu'Etienne et son épouse Claudie entrent dans leur maison au Haut-Montant, à Mairé.



Il partage son temps entre plusieurs engagements : à Lésigny il est entraîneur de foot pour une équipe de jeunes ; à Ingrandes il participe au Comité d'Entreprise (C.E.) et au Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) de la Coop Atlantique où il travaillait.

En 1983, dans sa commune, il met en place le Comité des Fêtes dont il assurera la présidence à plusieurs reprises. Et, comme tout président d'association, il ne comptera ni son temps ni sa peine pour mettre sur pied, avec de nombreux bénévoles, des manifestations comme le Téléthon, le Loto, une pièce de théâtre. Seront également organisés des repas comme celui des Anciens, au mois de décembre où étaient également invités les parents et leurs jeunes enfants qui recevaient des jouets de Noël offerts par le Comité des fêtes ou d'autres autour d'une choucroute, d'un méchoui ou du réveillon du 31 décembre.

Il organisera également des concours de pétanque ou de labours avec la participation d'un âne ; ainsi que des bals costumés ou des fêtes d'halloween.

De 1983 à 1995 il est conseiller municipal pour la commune de Mairé sous l'égide de M. Marc Moron. Il est réélu de 2001 à 2007 où il est le premier adjoint de M. René Grandin, puis de 2020 à 2024 pour un mandat que la maladie ne lui permettra pas d'achever mais qui ne l'empêchera jamais de suivre de très près la vie de la commune. Nous exprimons donc, ici, toute notre gratitude et nos remerciements pour le dévouement de M. Weppe.

Inauguration de la salle Ludovic VÉNEAU

Le 30 août Mr Triphose, maire de la commune a eu le plaisir d'inaugurer la salle Ludovic Véneau en présence de Mr Pécate sous-préfet, et des descendants de monsieur Ludovic Véneau ; pour l'occasion, une biographie retraçant tout ce qu'il a apporté à Mairé, a été rédigée par madame Gillard et offerte aux personnes présentes. Cette biographie se trouve dans la rubrique « Histoire & patrimoine ».



Nous remercions chaleureusement de l'intérêt porté à cette inauguration par leur présence, les descendants de Mr VÉNEAU, les familles D'EPREMESNIL, D'ESCAIRAC et MANGIN D'OUINCE ainsi que la famille CARROT-DULAC, propriétaires actuels du château,.

ACTUALITÉS COMMUNALES

La crue exceptionnelle que nous avons subie nous a rappelé à quel point il est important de connaître la conduite à tenir en cas d'événements exceptionnels.

Vous trouverez sur le site internet de la commune, dans la rubrique « Cadre de vie », les pages d'information concernant les risques de la commune (Géorisques), le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs mise à jour du 11 mars 2024) ainsi que le DICRIM (Document d'Information de la Commune sur les Risques Majeurs) qui contient les consignes de sécurité à appliquer en fonction des risques. Le DICRIM est à la disposition des habitants en mairie.



Pour faire face au risque d'inondation : ayons les bons réflexes !

Lors de pluies intenses et d'inondations soudaines,
des gestes simples peuvent vous sauver la vie.



Reportez tous
vos déplacements
à pied ou en voiture



Laissez vos enfants
en sécurité à l'école



Réfugiez-vous
à l'étage



Ne prenez pas votre voiture ;
quelques centimètres d'eau
suffisent à l'emporter



Ne descendez pas
dans les sous-sols ou
les parkings souterrains



Coupez, si possible et
sans vous mettre en danger,
les réseaux de gaz,
d'électricité et de chauffage



Éloignez-vous
des cours d'eau,
des berges et des ponts



Restez informé et à l'écoute
des consignes des secours
et de votre mairie



Contactez les personnes
vulnérables et isolées
en privilégiant les SMS



Préparez un kit d'urgence contenant
notamment de l'eau, de la nourriture,
les copies des papiers d'identités,
les traitements médicaux... et placez-le
dans un endroit facile d'accès

**AYONS
LES BONS
RÉFLEXES**



pluie-inondation.gouv.fr

Le mot du Président

Les effectifs sont légèrement en augmentation, mais il faut être vigilant pour que cela ne baisse pas trop vite. Nous avons eu la chance de garder nos quatre institutrices et je tiens à les remercier au nom du SIVOS, ainsi que Madame LARGE l'inspectrice de l'Indre et Loire pour son soutien.

Je souhaite la bienvenue à Emeline comme ATSEM en remplacement de Pascale, partie en retraite bien méritée.

Le budget du SIVOS pour le fonctionnement s'élève environ à 211 410.59 euros, cela représente environ 2 330.63 euros par enfant. Il n'y a aucune subvention de l'Etat. Cela représente de gros investissements de la part des communes.

Le SIVOS a fait des travaux cette année à Lésigny, notamment toute la peinture de la nouvelle classe de Mme CADU, l'achat des stores pour celle-ci, et pendant les vacances de Noël l'installation d'un interphone pour sa classe.

Pour Barrou, création d'une estrade pour la classe GS-CE1, le déménagement de la bibliothèque, la pose du lino dans la garderie, la casquette du préau a été retirée.

Cette année, le SIVOS a beaucoup investi, mais cela ne sera pas le cas l'année prochaine avec l'augmentation de la masse salariale. Nous verrons en fonction de nos moyens.

Je tiens à remercier également les membres de l'APE et les représentants des parents d'élèves pour leur investissement ainsi que tout le personnel du SIVOS pour le travail accompli pendant cette année.

Avec les nouvelles organisations de l'Éducation Nationale pour créer des TER (Territoire Éducatif Rural), nous, les Maires, continuerons à nous mobiliser pour garder notre SIVOS le plus longtemps possible et faire comprendre que La Creuse n'est pas une frontière, et que quand on s'associe, on arrive à faire de belles choses dans l'intérêt de nos enfants.

Mes collègues Maires et moi-même vous souhaitons une très bonne et heureuse année 2025.

Le président

M. HIDALGO Franck

Association des Parents d'Élèves des deux rives :

L'association des parents d'élèves des deux rives (APE) a pour but de soutenir l'effort des écoles du regroupement pédagogique des communes de Barrou, La Guerche, Mairé et Lésigny, par un soutien financier ou par toutes formes de participation pour toutes activités scolaires et pédagogiques.

Grâce à ses différentes actions, l'APE a reversé cette année **5480 €** aux écoles soit 2856 € pour les 49 élèves de Lésigny et 2624€ pour les 45 élèves de Barrou.

Merci à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à ce beau résultat, équipe enseignante, parents, bénévoles, ainsi que les élus des quatre communes et le SIVOS pour leur soutien de multiples façons.

Nous tenons également à remercier particulièrement notre DJ Olivier Laurans qui assure la sonorisation pour nos différents événements.

L'APE souhaite poursuivre sur cette lancée pour continuer d'épauler les projets éducatifs, les sorties scolaires, l'achat de matériel... et créer du lien entre les parents, les enfants des deux écoles mais aussi les quatre villages de la vallée.

Dans un contexte actuel un peu morose gardons à l'esprit que les enfants sont notre avenir.

Les enfants vont à l'école pour apprendre et aussi pour passer de bons moments, qui resteront gravés dans leur mémoire !

S'engager ensemble dans ces projets c'est leur montrer l'exemple d'un monde solidaire, leur faire aimer l'école pour leur donner envie d'aller plus loin et leur donner confiance en leur montrant qu'ils comptent !

Renforçons les liens communautaires et créons-leur de beaux souvenirs d'enfance.

Présentation du nouveau Bureau de l'association :

Présidente : Amélie Anguille

Secrétaire : Gwendoline Le Page

Trésorier : Guillaume Huret

Présidente adjointe : Paméla Marinier

Secrétaire adjoint : Vivien Bluteau

Trésorière adjointe : Laura Archambault

Contact :

Mail : apedes2rives@gmail.com

Tél : Amélie Anguille (présidente) : **06.99.85.95.45**

Page facebook (pour être au courant des actualités de nos actions) :

<https://www.facebook.com/apedesdeuxrives/>

Si des personnes souhaitent s'investir comme bénévoles pour certaines actions, n'hésitez pas à envoyer votre mail ou numéro de téléphone sur notre boîte mail ci-dessus pour que l'on puisse vous tenir informés de l'organisation.

Si vous souhaitez faire un don à l'APE de votre village pour soutenir nos écoles, n'hésitez pas !

Calendrier des animations passées et futures 2024/2025 :

- Bal Halloween (19 octobre 2024)
- Ventes de chocolats de Noël (octobre/novembre 2024)
- Marché de Noël artisans et producteurs locaux & Tartiflette Party à la salle des fêtes de Barrou (30/11/2024)
- Don de sapins aux deux écoles (décembre 2024)
- Benne à papiers et cartons sur le parking de l'école de Lésigny (début d'année 2025)
- Loto des écoles à la salle des fêtes de Lésigny (le 8 mars 2025)
- Goûter du carnaval de Lésigny (mi-mars)
- Vente de saucissons et bières locales de la brasserie Epikur (printemps)
- Kermesse & fête des deux écoles (dimanche 29 juin 2025 à l'école de Barrou)
- Cinéma en plein air (fin août)



Nous souhaitons avoir une pensée pour Pascale l'ATSEM de l'école de Barrou qui a pris sa retraite en septembre 2024 après de bons et loyaux services pour l'école et beaucoup d'attention portée à nos enfants.

Son sourire quotidien et son sens de l'empathie étaient un grand réconfort pour les parents et les équipes enseignantes.

L'ensemble des parents d'élèves tient à la remercier chaleureusement !



Les enfants ne vous oublieront pas Pascale, Belle retraite à vous .



L'ADMR



Notre réseau propose de nombreux services répartis en quatre pôles : Enfance et parentalité, Accompagnement du handicap, Services et soins aux seniors, Entretien de la maison. Chaque service bénéficie du crédit d'impôt de 50 %.

L'aide à domicile est un lien social précieux pour des personnes vulnérables, souvent âgées et parfois isolées.

Notre association de Pleumartin compte 21 salariées qualifiées et 1 assistance de gestion médico-social. Nos intervenantes se rendent journalièrement au domicile des bénéficiaires sur les communes de Chenevelles, Coussay-les-Bois, Leigné-les-Bois, Lésigny, Mairé, La Puye et Pleumartin.

Leurs tâches principales consistent au lever et au coucher de la personne, avec toilette et préparation du petit déjeuner, ménage, préparation des repas, accompagnement courses, rendez-vous... Elles assurent le service à la personne de la naissance jusqu'à la fin de la vie en offrant une aide personnalisée et adaptée aux besoins de chacun. Cette proximité permet de créer un lien de confiance et de compréhension avec les bénéficiaires.

Le réseau ADMR propose aussi des activités de lien social en complément des plans d'aide. De nombreuses activités peuvent ainsi être réalisées : activités à l'extérieur, promenades, activités culturelles ou de bien-être, loisirs créatifs... Cela permet de lutter contre l'isolement social, mais aussi prévenir ou ralentir la perte d'autonomie.

En complément de nos services, nous proposons la téléassistance Filien ADMR qui a pour but de protéger au domicile les personnes âgées ou en situation de handicap. Cette téléassistance apporte une réponse rapide aux situations d'urgence et permet de rassurer les familles en ayant l'assurance que leurs proches bénéficient d'une présence 24h/24. Pour toute nouvelle installation et en passant par votre mairie, un mois d'abonnement gratuit sera offert aux nouveaux abonnés.



En 2023, nous avons effectué 16793 heures en venant en aide à 137 bénéficiaires.

Pour la commune de Mairé, l'association intervient auprès de 4 clients.

Actuellement, notre activité progresse avec plus de 600 h par rapport à 2023.

Notre association est gérée par des bénévoles et nous avons eu le plaisir de recruter Mme Marcelle Cogné sur le secteur de Leigné-les-Bois.

La flotte automobile a été renouvelée au printemps 2024 avec de nouvelles Peugeot 206 : ces nouveaux véhicules ne passent pas inaperçus avec leur couleur et leur nouvelle signalétique !



De même, la façade de notre association a retrouvé une nouvelle jeunesse mettant en évidence une identité visuelle avec le nouveau logo ADMR.

Courant mars 2024, nous avons fêté le départ à la retraite de Mme Chantal Pichon qui reçut la médaille de travail après ses 20 ans de bons et loyaux services : bonne retraite Chantal !

La présidente Annick NALET



L'ADMR



1^{er} réseau national
et associatif de
service à la personne

Filien, le service de téléassistance de l'ADMR

L'association ADMR de PLEUMARTIN vous présente le service de téléassistance ADMR : Filien. Conçu pour favoriser le maintien à domicile des seniors et personnes en situation de handicap, il permet d'être **sécurisé chez soi 24h/7j**. Très facile à utiliser, il suffit d'appuyer sur le bouton d'appel de l'émetteur pour entrer en contact avec un opérateur du centre d'écoute Filien. Il apporte l'aide nécessaire en faisant intervenir les secours adaptés.

Filien Connect **s'installe dans tous les cas de figure** : avec ou sans Box Internet, avec ou sans ligne téléphonique fixe, etc. D'ailleurs, la téléassistance Filien est **mise en service à votre domicile directement par l'installateur de l'ADMR de PLEUMARTIN**. C'est un véritable atout de proximité qui vous garantit une intervention dans les meilleurs délais.

Personnalisez le service en fonction de vos besoins

Plusieurs adaptations sont disponibles :

- Le **détecteur de chute** qui déclenche automatiquement une alarme en cas de chute lourde suivie d'une perte de connaissance.
- L'**émetteur supplémentaire** pour le cohabitant.
- Etc.

N'hésitez pas à contacter votre association ADMR de PLEUMARTIN pour découvrir toutes les possibilités de personnalisation !



Restez en sécurité même lors de vos déplacements

Grâce à la téléassistance mobile de Filien ADMR, les seniors bénéficient d'une sécurité permanente dans tous leurs déplacements extérieurs partout en France.

Cette solution comprend un petit badge doté d'un GPS.

En cas de chute, de malaise ou toute autre situation d'urgence, l'utilisateur peut simplement appuyer sur le bouton SOS du dispositif pour être immédiatement connecté à un opérateur. Ce dernier localise instantanément la personne et lui apporte l'aide nécessaire. Cette offre permet de protéger les abonnés à tout moment et en tout lieu, leur offrant ainsi une véritable liberté de déplacement.



Optez pour la téléassistance qui a du cœur

Depuis plus de **35 ans**, la téléassistance Filien aide, accompagne et surtout rassure. A chaque appel d'un abonné, que ce soit pour **une urgence** (chute, malaise, agression...) **ou juste pour discuter**, ses opérateurs sont toujours là 24h/7j. Et, après chaque intervention d'un aidant ou des services de secours, les équipes Filien **s'assurent toujours que tout va bien**. L'empathie et la bienveillance exercée par Filien en font un service unique. D'ailleurs, près de **99% de ses abonnés dans la Vienne sont satisfaits** * !

Tarifs et renseignements auprès de l'association ADMR de PLEUMARTIN : 05.49.23.33.26

* Résultat issu d'une enquête Filien ADMR réalisée auprès de ses abonnés en 2024

Maison des services ADMR 6 avenue Jourde 86450 PLEUMARTIN

Tél. : 05 49 23 33 26 – mail : info.assopleumartin.fede86@admr.org

France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

Accueil
informations
et orientation



Accompagnement
dans vos démarches
administratives



Mise à disposition
d'outils informatiques
et aide à l'utilisation
des services numériques



VOS SERVICES ET PERMANENCES À

Pleumartin

Adresse : 32 avenue des Acacias - 86450 PLEUMARTIN
Contact : 05 49 23 70 88 – pleumartin@france-services.gouv.fr

Horaires :

Lundi : 9h-12h15
Mardi : 13h30-17h30
Mercredi : 9h-12h15
Jeudi : 9h-12h15 / 13h30-17h30
Vendredi : 9h-12h15 / 13h30-16h30

Permanences

Conseillers numériques : lundi de 9h30 à 12h et jeudi de 13h30 à 16h15 – sur rdv au 05 49 23 64 33

Plateforme territoriale de rénovation énergétique de Grand Châtelleraut, Espace France Rénov : 3^e mardi du mois de 14h à 16h30 – sur rdv au 05 49 93 00 05

Point conseil budget (UDAF 86) : 4^e mardi du mois de 13h30 à 16h30 – sur rdv au 05 49 60 50 84 ou 06 99 52 88 03

A SA VIE microcrédit personnel : mercredi de 9h à 12h – sur rdv au 06 78 89 15 30

Assistants sociaux de secteur : jeudi de 9h à 12h15 – sur rdv au 05 49 21 38 51

Protection maternelle et infantile : 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 9h à 12h15 ; avec médecin et/ou infirmière – sur rdv au 05 49 21 38 51

Action Emploi : 3^e jeudi du mois de 13h30 à 17h30 – sur rdv au 05 49 85 68 76

Mission locale nord Vienne : vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h30 – sur rdv au 05 49 20 04 20

 Plus d'informations dans votre France services
OU SUR france-services.gouv.fr

BILAN DE L'ANNÉE 2024

Travaux de restauration de la végétation et de retrait des embâcles

Suites aux fortes inondations survenues sur la Gartempe, la Creuse et l'Anglin entre le 30 mars et le 1er avril 2024, le SYAGC a réalisé une prospection de terrain afin de quantifier l'ampleur des travaux de retrait des embâcles à réaliser sur son territoire. Cette opération vise à rétablir le libre écoulement des eaux au niveau des seuils de moulin, des ponts routiers ainsi que dans les passes à poissons.

Une fois les sites prioritaires définis, le SYAGC a missionné une entreprise locale pour retirer les arbres et embâcles problématiques sur les ouvrages sous sa compétence. Sur les ponts routiers gérés par le Département de la Vienne, les données ont été transmises à cette structure afin de les informer de la nécessité ou non d'une intervention.

Les travaux à la charge du SYAGC ont été réalisés par l'entreprise TLN durant le mois d'avril.



Arbre mort retiré sur l'ouvrage d'Antigny

Encombre retiré à Saint Savin



En raison du budget non extensible du SYAGC, une priorisation des interventions est actuellement en cours afin de cibler les opérations nécessitant une action immédiate.



Encombre à la Roche-Posay



Arbre mort à Lathus-Saint-Rémy

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES DU SYAGC

En parallèle de ces opérations, le SYAGC réalise d'autres actions en faveur des milieux aquatiques :

- Une campagne de suivi des débits et de la physico-chimie afin d'évaluer les pressions sur son territoire,
- Une campagne de suivi de la nappe alluviale sur la Loire à proximité des travaux de restauration du lit. Ils ont permis de réhausser le niveau de la nappe de presque 30cm, malgré l'absence de précipitations, favorisant ainsi le stockage de l'eau dans le sol et limitant les risques d'assecs sur ce secteur,
- Diverses opérations de communication : gestion du site internet du SYAGC, rédaction de la newsletter, participation à plusieurs manifestations sur la thématique de l'eau, sensibilisation des élus...



- L'accompagnement des propriétaires dans la mise au norme de leur ouvrage (seuil de moulin ou étang) afin de restaurer la continuité écologique,
- La formation d'agriculteurs en partenariat avec le CIVAM afin de limiter l'emploi d'engrais et de produits phytosanitaires qui peuvent dégrader la qualité de l'eau suite aux ruissellements.
- Le retrait des embâcles problématiques sur le territoire de la CCVG (36 188 € TTC) afin de limiter les risques d'inondation. En 2024, les interventions ont été plus nombreuses que les années passées en raison des nombreuses crues.
- L'arrachage en régie de la Jussie sur l'intégralité de la Gartempe (70 km) ainsi que sur l'Anglin (4,1 km) et la Creuse (28,2 km). 165 m3 ont été retirés sur 102 km pour un montant approchant les 38 000 € TTC.
- Le piégeage des ragondins..

PERSPECTIVES 2025

En 2025, le SYAGC réalisera trois gros chantiers :

- la gestion de la ripisylve et des embâcles sur la Creuse aval et la Gartempe,
- l'aménagement d'une passe à poissons sur l'ouvrage de Busserais pour assurer la continuité écologique,
- la restauration du lit de la Loire à Pleumartin (1,9 km), en continuité du linéaire aménagé en 2024.

Le SYAGC se chargera aussi de réaliser l'étude bilan du CT Gartempe et Creuse qui arrive à terme. Elle permettra d'évaluer l'efficacité technico-financière du programme.

En parallèle, il poursuivra ses autres missions : analyse de la qualité de l'eau, animation agricole, arrachage de la Jussie, lutte contre le ragondin, communication...

Journée mondiale de l'eau

Eaux de Vienne fête ses 10 ans en 2025 ! Dix années de travail collectif au profit d'un service public de l'eau toujours plus solidaire, plus expert et plus résilient.

Pour l'occasion, un grand événement est organisé lors de la Journée mondiale de l'eau, le samedi 22 mars 2025, au Centre de plein air de Lathus-Saint-Rémy (86). Dès 10h, venez profiter d'activités gratuites pour toute la famille : accrobranche, tours en calèche, VTT, escalade, tir-à-l'arc, cirque...

Eaux de Vienne et ses partenaires seront également là pour sensibiliser petits et grands à la protection de la ressource en eau et des milieux naturels : jeux, quiz, expositions, conférence, démonstrations...

Plus d'infos sur eauxdevienne.fr

SAMEDI 22 MARS 2025 · 10H-17H
CPA DE LATHUS-SAINT-RÉMY (86)

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

ACTIVITÉS GRATUITES

SPORT ET NATURE : VTT, escalade, tir-à-l'arc, randonnée, accrobranche...

ANIMATIONS : ferme pédagogique, calèche, stands, jeux, conférence...

eaux de Vienne | **10 ans ensemble**

eauxdevienne.fr



Chiffres-clés Eau potable 2023*



Le prix de l'eau

2,98 euros TTC/m³ (sur la base de 120 m³/an au 01/01/2024)
67 % consommation ; 18 % abonnement ; 15 % taxes



La consommation

158 litres/habitant/jour
167 000 abonnés, 302 000 habitants desservis



La ressource

L'eau provient : 131 forages (87 % des volumes) et de 2 prises d'eau dans la Vienne (13 % des volumes)



Les réseaux

10 000 km de canalisations
78 % de rendement de réseau
1 320 fuites réparées (dont 85 % d'origine naturelle et 15 % causées par un tiers)



Les ouvrages

153 réservoirs au sol
75 châteaux d'eau
48 stations de traitement



La qualité de l'eau

3 053 analyses effectuées sur l'eau traitée et distribuée :
99,3 % des analyses conformes en bactériologie et 88,9 % des analyses conformes en physico-chimique



Les travaux

21,6 millions d'euros d'investissement

75 %
Réseaux
(Réhabilitation,
interconnexion)



4 %
Études
(Schéma directeur, PGSSE)

9 %
Ressources
(Acquisition foncière, diagnostics, études)

12 %
Ouvrages
(Renouvellement, nouveau traitement)



*Rapport sur le Prix et la Qualité des Services



Chiffres-clés Assainissement 2023*



Le prix de l'assainissement

2,65 euros TTC/m³ (sur la base de 120 m³/an au 01/01/2024)
63 % consommation ; 21 % abonnement ; 16 % taxes



Les usagers desservis

107 000 usagers
200 000 habitants



La collecte des eaux usées

2 400 km de réseau (1 700 km de séparatif, 470 km d'unitaire et 230 km de refoulement) et 726 postes de refoulement



Les ouvrages

420 stations de traitement dont 140 lagunages, 120 filtres à roseaux, 60 boues activées, 60 filtres à sable, 40 autres systèmes



La qualité des rejets

668 bilans sur 24 heures réalisés :
95,5 % conformes



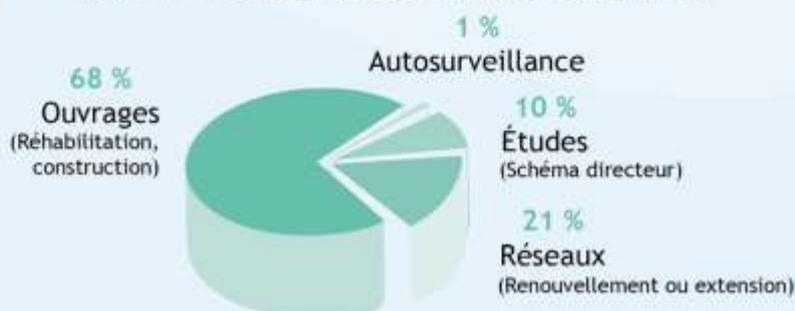
L'assainissement non collectif

42 000 installations
Nombre d'installations contrôlées :
1 462 conformes
2 085 non-conformes



Les travaux

10,7 millions d'euros d'investissement



*Rapport sur le Prix et la Qualité des Services

INFORMATIONS DE VOTRE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS, LE SIMER

Des bons résultats à renforcer

L'année 2024 confirme la tendance à l'augmentation des tonnes collectées en emballages et papiers et en parallèle une baisse des sacs noirs.

Cependant, cette tendance positive est minorée par deux augmentations :

- celle du refus de tri, c'est-à-dire les déchets non conformes déposés dans les contenants jaunes,
- et les tonnes de tout-venant collectées dans les déchèteries.

Ce sont deux axes de travail pour 2025. L'année verra également la fin de l'harmonisation des modes de collecte sur l'ensemble du territoire du SIMER. Cette démarche est une nécessité pour répondre aux enjeux réglementaires, économiques et environnementaux.



SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE, OPTER POUR LE PRÉLÈVEMENT

Pour régler votre redevance, vous avez la possibilité de choisir : le **prélèvement mensuel** ou à **échéance**.

Pour cela, rien de plus simple :

- compléter le mandat SEPA (disponible sur www.simer86.fr),
- et retourner le avec votre RIB par courrier.

LE PRÉLÈVEMENT MENSUEL c'est :

€ SIMPLE
AUTOMATIQUE
SECURISÉE

Ne tardez plus, adhérez dès maintenant !



red@simer86.fr - 05 49 91 96 42
www.simer86.fr

CALENDRIERS DE COLLECTE 2025



Les calendriers de collecte 2025 sont disponibles :

- en ligne sur le site internet : www.simer86.fr
- sur l'appli MonTri avec la possibilité de saisir l'adresse
- dans vos mairies

Pour rappel :

- la collecte est maintenue les jours fériés sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre. Les jours de report sont indiqués sur le calendrier. L'information sera également diffusée via les différents supports de communication.
- les bacs ou sacs (rouges et jaunes) doivent être sortis la veille du jour de collecte à partir de 19h.

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES



Les déchèteries sont en horaire d'hiver jusqu'au 31 mars avec une fermeture à 17h (au lieu de 18h). Elles sont fermées les jours fériés. Pour être informé des fermetures exceptionnelles, consultez le site internet, Facebook ou l'appli.

VENTE DE COMPOSTEURS

à tarif réduit.
Retrait en déchèteries.



CONDITIONS ET
RÉSERVATION
WWW.SIMER86.FR

conditionné en kit
101 x 101 x 18 cm
composteur monté
101 x 102 x 85 cm



TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI MONTRI
pour faciliter vo
tre quotidien



simer86.fr



Guide du tri



Carte des points
de collecte



Calendrier
de collecte



Demandes et
signalements



@EcoPole



Actualités du
territoire



Alertes
personnalisées

Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

Eco-Pôle - La Poudrière 86320 SILLARS / 05 49 91 96 42 / ecopole@simer86.fr



Penser à protéger son habitation des feux de végétation dès l'automne, c'est investir aujourd'hui pour sa sécurité de demain .

Le changement climatique intensifie le risque des feux de forêt et de végétation. La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens, et la France n'est pas épargnée. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez pour votre sécurité.

Sur le territoire de Mairé, le débroussaillage est une obligation légale à effectuer d'octobre à mars, et est imposé par arrêté préfectoral de la Vienne n°2015-DDT-451 du 29 mai 2015. En période estivale, les travaux de débroussaillage peuvent être à l'origine d'un départ de feu.

Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office National des Forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.



En cas de terrains pentus, couper des arbres ne représente-t-il pas un risque ?

Dans les terrains en pente, le plus important est de garder un couvert végétal sur le sol et de préserver les racines qui permettent notamment le maintien du sol. Le débroussaillage ne conduit pas forcément à couper des arbres, mais même dans ce cas, il est possible de veiller à conserver des arbres dans les zones les plus exposées, les OLD ne conduisant pas à réaliser une coupe rase (il reste toujours des arbres post-débroussaillage), ou un défrichage (les souches perdurent et continuent à jouer leur rôle de stabilisation du sol).

Que risque une personne qui n'a pas débroussaillé son terrain ?

Les risques encourus sont, d'une part :

- la mise en danger des habitants ;
- la destruction de son habitation par le feu et tous les biens qui sont à l'intérieur (80 % des habitations touchées par les incendies ne sont pas débroussaillées ou ont un débroussaillage insuffisant).

D'autre part, cela expose à des risques de poursuite :

- des sanctions administratives (mise en demeure de faire avec astreinte ; amende administrative pouvant atteindre jusqu'à 50 € par m² non débroussaillé, article L. 135-2 du code forestier) ;
- des sanctions pénales : contravention de 5e classe (verbalisable par une amende forfaitaire de 200€), condamnation à une amende maximum de 50 €/m² non débroussaillé en cas de mise en demeure non respectée, article L. 163-5 du code forestier) ;
- une majoration de la franchise d'assurance jusqu'à 5000€.

Comment débroussailler ?

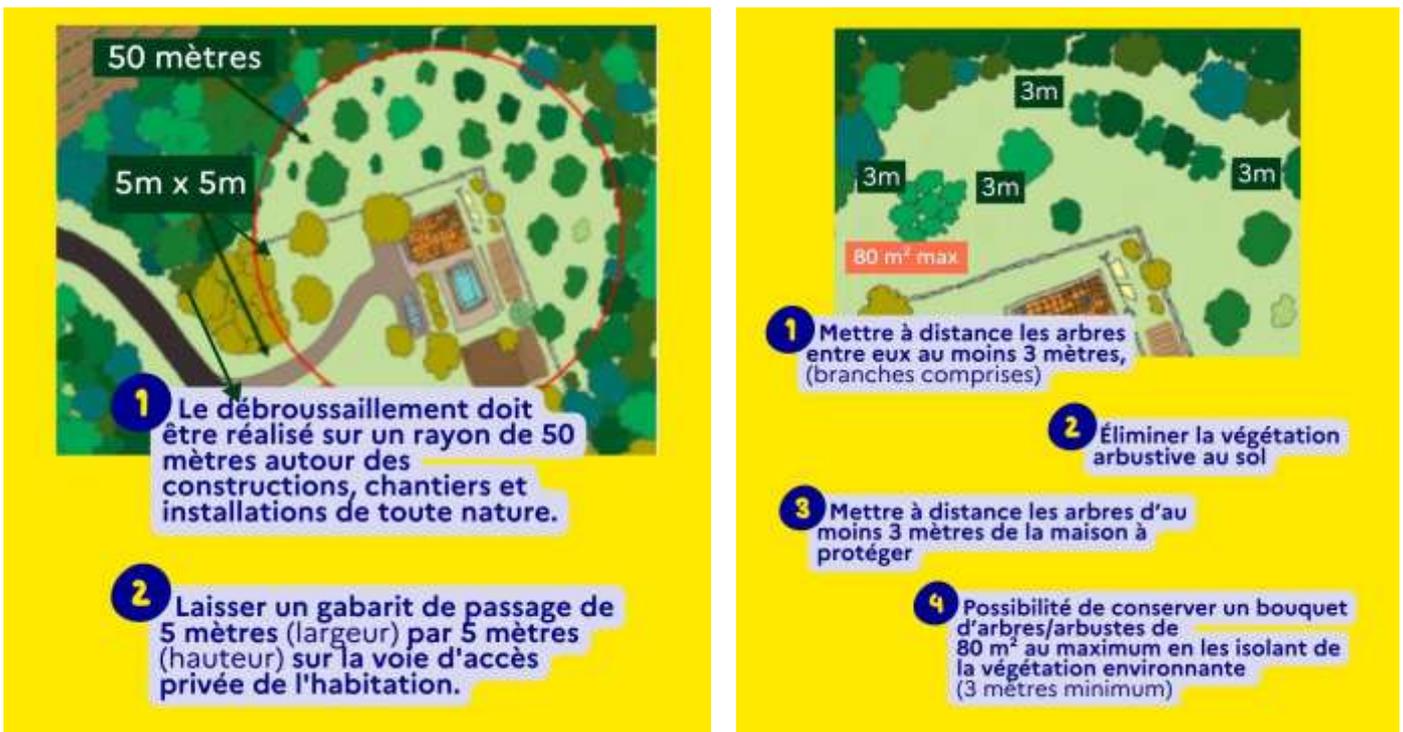
Débroussailler c'est donc protéger son habitation car cela réduit la quantité de végétaux combustibles. C'est aussi protéger les espaces boisés voisins car le feu ne peut plus se propager. C'est protéger sa famille et les personnels de lutte contre les incendies. Enfin, c'est protéger la biodiversité et l'environnement.

Comment débroussailler en quelques étapes simples :

- Espacer les arbres dans la zone à débroussailler
- Élaguer les arbres conservés sur une hauteur de 2 m
- Enlever les branches basses des arbres situés à moins de 3 m d'une ouverture ou d'un élément de charpente
- Interrompre la continuité des haies pour les éloigner des constructions d'au moins 3 m
- Couper et éliminer les arbustes pour éviter que le feu ne s'y propage
- Couper et éliminer tous les bois morts ou dépérissant et les parties mortes des végétaux maintenus
- Éliminer les végétaux coupés par broyage ou compostage

Il faut garder en tête que le débroussaillage n'est pas un défrichage ! C'est un développement raisonné qui conserve les semis et les jeunes arbres.

Schéma de la démarche à suivre pour débroussailler



Calendrier des travaux :

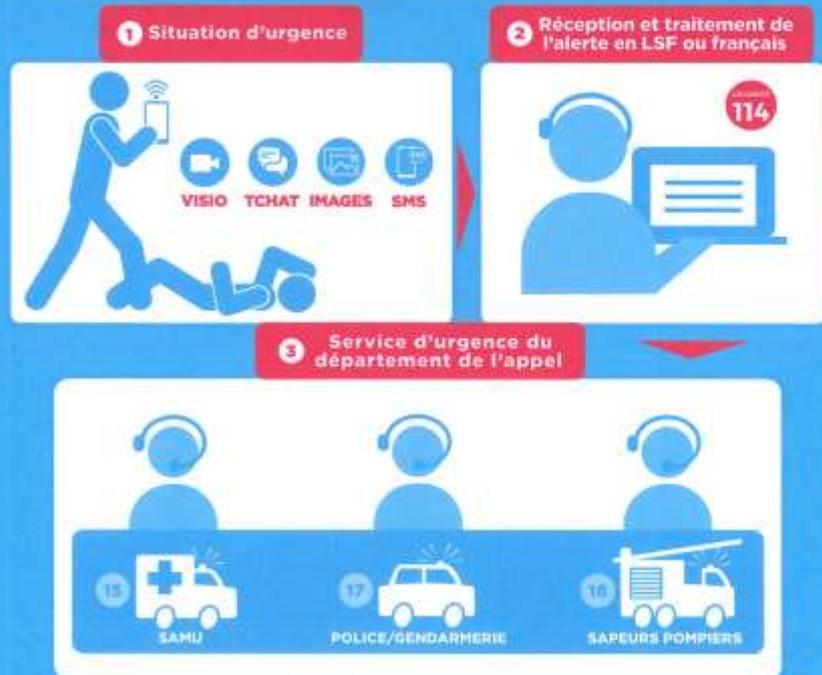
La période idéale pour la réalisation des gros travaux de débroussaillage comme l'abattage, l'élagage des arbres ou le broyage des arbustes s'étend d'octobre à mars, période imposée par arrêté préfectoral de la Vienne.

Il est donc encore possible de l'effectuer maintenant ! Avril à mai est une période favorable aux finitions comme le broyage ou le fauchage. A partir de juin et jusqu'à août, les travaux sont à proscrire complètement, et à éviter en septembre. En période estivale, les travaux de débroussaillage peuvent être à l'origine d'un départ de feu .

Le 114, comment ça marche ?

Vous êtes témoin ou victime d'une situation d'urgence ?
Contactez immédiatement
Urgence 114.

Le 114 gèrera votre appel en lien direct avec le service d'urgence du dèpartement de l'appel.



Comment contacter le 114 ?

Plusieurs moyens de contacter **Urgence 114** :
via l'application,
le site internet
ou par SMS.

Sur notre application
Urgence 114
à télécharger sur votre store



Sur notre site internet :
urgence114.fr



Par échange SMS
avec **114** en destinataire



- Expliquez votre problème et répondez aux questions du 114. Passé 1 min sans réponse, renvoyez un SMS.



Choisir un mode de communication adapté à vos besoins

Urgence 114 propose plusieurs modes de communication adaptés aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes ou aphasiques, à choisir depuis l'application mobile ou le site internet.

Je communique par Langue des Signes Française

Le 114 me répond en LSF

Je communique par oral et/ou écrit

Le 114 me répond en écrivant

Je suis aphasique

Le 114 me répond en parlant et avec des images

Cédric Péro / France 3

Préparer son 114 : répondre à l'urgence c'est l'anticiper

Pour gagner du temps en cas d'urgence, vous pouvez renseigner à l'avance votre profil sur l'application Urgence 114 ou sur notre site.



Acceptez les autorisations

- Partage de localisation pour aider le 114 à me localiser
- Partage de la caméra pour que le 114 me voit
- Partage du micro pour que le 114 entende la situation

Puis validez

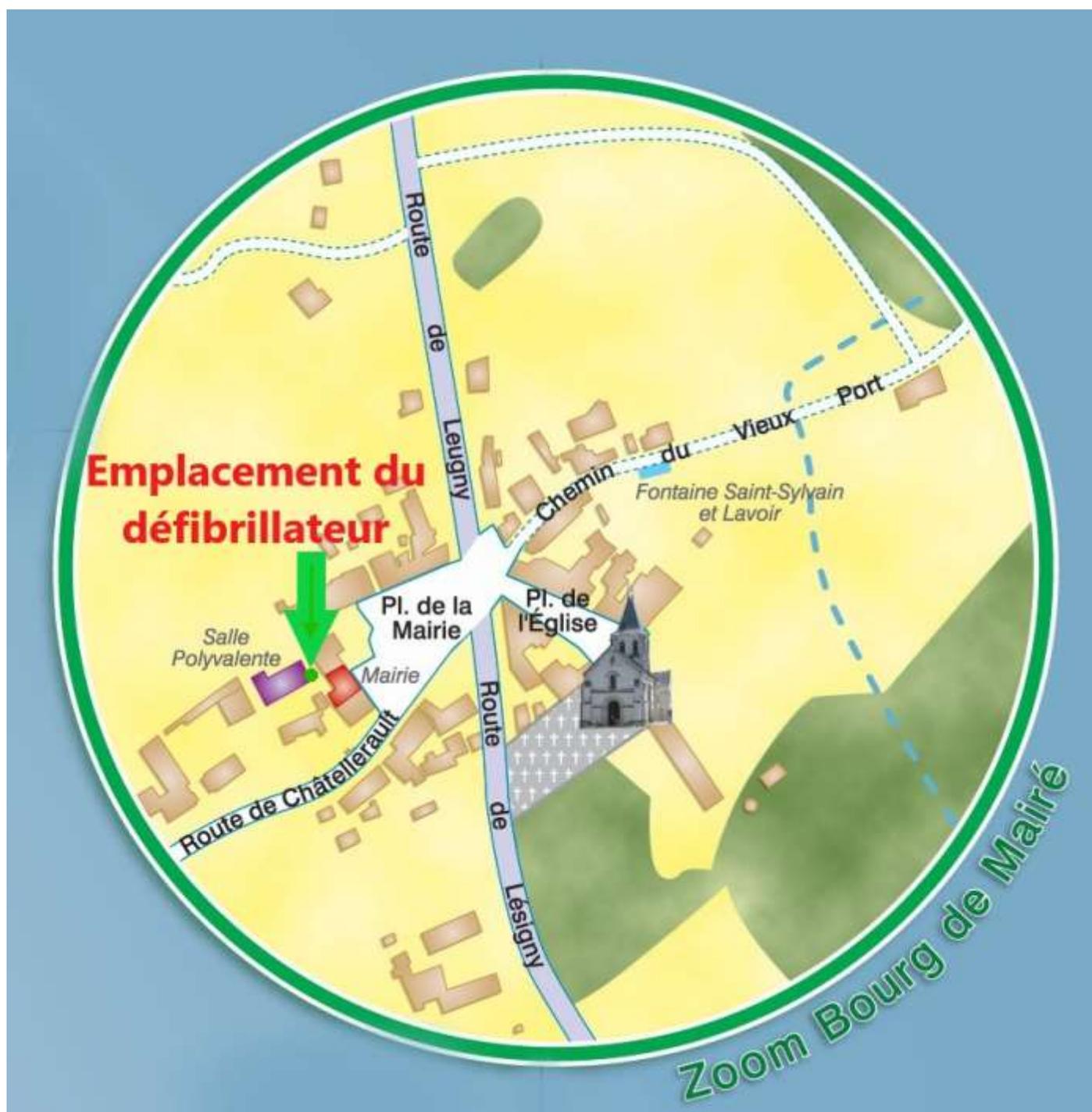
Renseignez votre profil



DEFIBRILLATEUR

La commune de Mairé s'est doté d'un défibrillateur ; il a été installé sur le mur du côté droit de la salle polyvalente.

Pour les habitants de Montant et la Petite Guerche, un défibrillateur est installé en extérieur à la salle des fêtes de la Guerche, à côté de la mairie de la Guerche.





Les informations et alertes de la commune sont sur **PanneauPocket**



GRATUIT | **ANONYME** | **SANS PUBLICITÉ**

- 1** Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette ou scannez le QR Code
- 2** Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche et cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
- 3** Ouvrez PanneauPocket puis recherchez la commune, son code postal ou cliquez sur "Autour de moi". Recevez l'actualité en temps réel en cliquant sur le ❤️



Retrouvez PanneauPocket sur votre ordinateur app.panneaupocket.com

o Les circonstances de l'arrivée de Ludovic VÉNEAU à MAIRÉ

Ludovic VÉNEAU vit avec ses parents dans leur château à CIRAN. Le 10 octobre 1865, à MAISONS-LAFITTES (78), il épouse Marie SOULTZENER d'ENSCHWYL.

Charles-Xavier THOMAS, dit THOMAS « de COLMAR », le grand-père de Marie SOULTZENER d'ENSCHWYL, est l'inventeur de l'arithmomètre (l'une des premières machines à calculer) et fondateur de la compagnie d'assurance Le Soleil.

Très fortuné, il achète, pour 600 000 F, lors d'une vente aux enchères, les 1 022 ha du domaine de MAIRÉ en 1860, comprenant le château avec parc et jardin (château se trouvant au bord de la Creuse), un moulin ainsi que diverses fermes et terres en

différents lieux-dits de cette commune (la ferme de Tilly - un morceau de terre à la Garenne - la Tuilerie - un logement de garde - la ferme des Rivaux - la Mauvaise-Foi - la ferme des Minimes et de Prendtengarde - le domaine des Chézeaux situé à la fois sur Mairé, Lésigny et Coussay-les-Bois - plusieurs vignes et des bois ; mais aussi la Ferme des Rigaudières sur Coussay-les-Bois et un peu à Lésigny avec une Petite Locature à proximité - la ferme de Thiers sur Coussay).

De plus, il possède aussi le château de Maisons-Laffite, le château de Champfleuri à CARRIERES-SOUS-POISSY et un hôtel particulier à PARIS.

Au décès de Charles-Xavier THOMAS « de COLMAR », le domaine de MAIRÉ revient à sa fille, Françoise THOMAS (sur une fratrie de 10 enfants). Sur le grand terrain boisé surplombant la Creuse, au nord du bourg, son époux, Charles SOULTZENER décide d'y faire construire un château, une ferme et ses dépendances, le tout entouré d'un grand parc : Rocreuse. C'est Ludovic VÉNEAU, son gendre, qui a la supervision de la construction, en 1875.



En 1876, celui-ci est recensé, ainsi que sa femme et ses deux filles (Marguerite et Madeleine), comme habitant Rocreuse ; auparavant, il était domicilié à CIRAN et à PARIS.

Tout en étant domicilié à CIRAN, et, avant même d'être le maire de MAIRÉ, Ludovic VÉNEAU est déjà impliqué dans la vie du village puisqu'en 1872, il représente la propriétaire du château du bourg, Mme Veuve THOMAS de COLMAR, la grand-mère de sa femme, lorsqu'elle fait construire à ses frais le chemin vicinal reliant le bourg de MAIRÉ à ses bois et au Gros Caillou (Chillou, actuellement) en passant devant la Chauvière, y compris les caniveaux.

Il devient conseiller municipal à MAIRÉ le 27 décembre 1874. Par ses fonctions professionnelles dans les assurances, il est régulièrement à PARIS mais sera de plus en plus présent et s'impliquera pleinement dans la vie communale.

Il est élu maire le 18 mai 1884 et le restera jusqu'au 17 mai 1925.

Il s'est investi très activement dans sa fonction de maire, multipliant les démarches, les recherches de solutions ; seules des actions dans lesquelles il investit ses propres finances sont relatées ici.

o Les actions de Ludovic VÉNEAU à MAIRÉ

Les chemins vicinaux

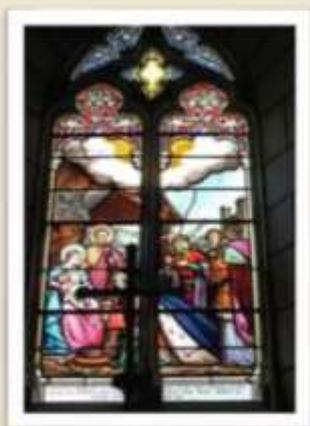
Le 24 février 1878, il propose d'avancer l'argent nécessaire à la commune pour financer des travaux sur des chemins vicinaux mais elle refuse car elle craint de ne pas pouvoir le rembourser étant donné les ressources dont elle dispose. Par la suite, il procédera par des dons. En effet, MAIRÉ est une commune très modeste, disposant de faibles moyens et les maires en prennent soin du mieux qu'ils le peuvent. Ludovic VÉNEAU va investir du temps, de l'énergie mais aussi utiliser la fortune dont il dispose pour améliorer la commune et la vie de ses administrés.

À partir de 1879, il s'implique beaucoup plus dans la vie communale, notamment par des dons et toutes les démarches qu'il effectue, en particulier pour construire et améliorer tout un réseau de chemins vicinaux, visant à désenclaver MAIRÉ.

Presbytère

Ludovic VÉNEAU a aussi contribué à de très nombreuses réparations et améliorations concernant le presbytère, pour une somme totale de 3 375,94 F ; les travaux sont réalisés entre 1888 et 1911 : lucarne, une partie de la toiture, allées, massifs de fleurs, porte d'entrée... Ces réparations améliorent également l'aspect de la place puisqu'un mur est reconstruit et enduit.





Église

L'église est en très mauvais état depuis fort longtemps. Le 23 avril 1882, Ludovic VÉNEAU annonce au conseil municipal sa décision de réparer et restaurer l'église à ses frais sans contribution de la commune. Ainsi sera-t-elle reconstruite partiellement et agrandie entre 1884 et 1885 pour 30 000 F. La verrière de l'adoration des Rois mages dans la baie du cœur rend hommage à M. et Mme VÉNEAU (Photo ci-

contre *Patrimoine Val de Gartempe, Creuse, Anglin*). Leur famille, tant qu'elle existera, reçoit également la concession de la tribune de l'église.



Cloche Michel-Germaine

Le 17 décembre 1911, par beau temps et en présence d'une foule considérable, a lieu la bénédiction de 2 cloches par les autorités ecclésiastiques : celle de 250 kg (Marie Louise) réparée grâce aux paroissiens et celle de 520 kg (Michel Germaine) offerte par M. VÉNEAU; ces cloches sortent de la célèbre maison Bollée.

À propos de la cloche donnée par M VÉNEAU à la commune, les parrain et marraine étaient son petit-fils Michel d'Eprenesnil et sa petite-fille Germaine d'Escayrac d'où son nom « Michel-Germaine ».

Mairie, logement du garde-champêtre, salle des fêtes et Bureau de Bienfaisance



Le 9 août 1911, Ludovic VÉNEAU informe le conseil municipal qu'il vient d'acheter la maison et les entourages de Messieurs GUINOT et BARREAU et qu'il a l'intention de les vendre à la commune pour en faire la mairie et le logement du garde champêtre, et de transformer la grange en salle des fêtes. Il se réserve la récolte du cognassier qui est dans la cour du dit immeuble. La vente à la commune aura lieu pour le prix de 1 F alors qu'il a déboursé 3 500 F. Dès 1912, la mairie et le logement sont fonctionnels.

En 1914, la salle des fêtes est terminée et mise à disposition pour mariages, réunions publiques ou banquets (8 F pour mariage et 5 F pour réunion publique, sommes destinées au Bureau de Bienfaisance). Ainsi, indirectement, Ludovic VÉNEAU a contribué à alimenter les caisses de ce Bureau. D'ailleurs, en 1923, il établit une souscription de 520 F de rente amortissable sur l'État, rente qui viendra approvisionner également le Bureau de Bienfaisance. Selon ses instructions, le calvaire doit être conservé.

Croix dans le cimetière

En 1898, M. le Maire, est heureux de pouvoir faire cadeau, à titre gracieux, à la commune, de la croix et de son socle placés dans le cimetière et éviter ainsi une nouvelle dépense à la commune.



Écoles

MAIRÉ, à cette époque, possède 2 écoles : l'école du bourg et l'école du hameau à la Petite Guerche.

- École du bourg : en 1899, Ludovic VÉNEAU effectue à ses frais un certain nombre de réparations et il prend aussi à sa charge les cours d'adultes pendant au moins 2 années. Sa contribution la plus importante consiste à acquérir, à ses frais (4 300 F), en 1922, une maison mitoyenne, très vétuste, pour l'abattre et, ainsi, agrandir la cour de l'école et ouvrir de nouvelles fenêtres pour la santé des enfants.
- École du hameau de la PETITE GUERCHE : elle a la particularité d'accueillir des enfants de MAIRÉ mais aussi de LEUGNY, le hameau étant partagé entre ces 2 communes. En 1912, la maison louée pour cette école est mise en vente. En 1913, Ludovic VÉNEAU prend à sa charge les frais d'acquisition d'un terrain relevant de MAIRÉ (800 F ; 500 F pour LEUGNY) sur lequel il s'engage à construire une nouvelle école à ses frais, ce qui sera réalisé vers 1915 ; le montant des frais impliqués n'a pas été retrouvé.



Plantation d'arbres sur la place

En 1899, Ludovic VÉNEAU, toujours heureux de pouvoir concourir à l'amélioration et à l'embellissement de la commune, prend cette opération à sa charge.

La place. Écoles communales / Lambert,
phot. — [s.l.] : É. Bergeon.
Archives départementales de la Vienne :
5 Fi 4155, FRAD086 - collection de
cartes postales



Pierre d'affichage

En 1885, Ludovic VÉNEAU a fait placer, sur la place publique, près du mur du sieur MOREAU et non loin de la porte de l'église, une forte pierre de taille montée sur deux supports également en pierre ; il en fait cadeau à la commune pour servir à publier les avis et arrêtés de l'administration.



Pompe

En même temps que les réparations du presbytère, en 1891, Ludovic VÉNEAU transforme le puits de la place en une pompe avec socle.



Drapeau

En 1908, M. VÉNEAU constate que le drapeau est complètement déchiré ; il en a fait refaire un autre et l'offre à la commune à titre de souvenir.

Toutes les actions de Ludovic VÉNEAU ne sont pas relatées ici et certaines sommes investies dans la commune restent inconnues, dont celle de la construction de l'école de la PETITE GUERCHE, mais le total de ce qui est renseigné représente déjà 60 000 F, montant très important pour l'époque.

o Fin de mandat de maire et décès de Ludovic VÉNEAU

Le 17 mai 1925, M. Eugène MARQUET est élu maire. M. VÉNEAU reste au conseil municipal mais on ne retrouve plus sa signature après le 1^{er} avril 1928.

Le 30 juin 1929, le Maire, Georges LECLERC, propose au conseil municipal de voter la motion suivante : *Reconnaissant envers Monsieur VÉNEAU, ancien Maire, conseiller municipal depuis cinquante ans, décoré de la Légion d'honneur, des bienfaits et dons qu'il a accordé à la commune.*

Le Conseil lui exprime ses remerciements les plus vifs ainsi que sa gratitude pour le zèle avec lequel il a servi les intérêts de la commune.

A l'unanimité le Conseil vote la motion exprimée ci-dessus.

M. VÉNEAU décède le 13 avril 1931 à Ciran dans le château de sa famille, L'Erpenellière. Ses obsèques, *selon ses dernières volontés, écrites et verbales, sont célébrées dans la plus stricte intimité, ni fleurs, ni tentures, ni couronnes, ni invitations ni discours.*

Ludovic VÉNEAU a ainsi été très généreux, non seulement de son argent, mais aussi de son temps et de son énergie pour les causes de sa commune. Il l'a été aussi ailleurs puisqu'il existe une place Ludovic VÉNEAU à LIGUEIL (Indre-et-Loire) en raison de donations dans cette commune également, où sa famille et lui-même avaient participé à des œuvres de bienfaisance.

En reconnaissance à ses œuvres de bienfaisance pour notre village, la commune et ses habitants ont souhaité dédier une plaque commémorative en l'honneur de Monsieur Ludovic VÉNEAU. **Notre salle polyvalente portera son nom.**

Inauguration de la salle polyvalente de MAIRÉ le 30 août 2024.





Mairie de MAIRÉ, achetée et donnée
par Ludovic VÉNEAU à la commune



Allée de MAIRÉ
Chemin vicinal amélioré par Ludovic
VÉNEAU

Sources : Archives municipales de Mairé, Saint-Sauveur, Oyré - Archives départementales de la Vienne
- Archives diocésaines - DRAC, service Patrimoine et inventaire – Wikipédia – Geneanet – Les cartes
postales proviennent des habitants de MAIRÉ

Rédaction : Marie-Odile GILLARD - Mise en page : Alizée TRIPHOSE

Évolution de l'école du bourg de Mairé

Le pouvoir royal, par ordonnance du 16 février 1816, prescrit que : « *toute commune sera tenue de pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire et à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement.* » La commune de Mairé (parfois écrite Méré) ne répond pas à l'enquête de 1819, par oubli peut-être, ou parce que rien n'a été entrepris.

Une école Mairé-Lésigny, à Lésigny, déjà en 1840-41

La loi Guizot du 28 juin 1833 établit des règles pour que les communes entretiennent leurs écoles. Il faut pourtant attendre la délibération du 1^{er} juin 1838 pour constater une réaction du conseil municipal : « *D'après les observations faites par monsieur Dubois, Inspecteur des écoles primaires du département, le Conseil, considérant que la commune de Méré n'est pas disposée de manière à donner à un instituteur primaire les moyens de vivre honorablement, a unanimement été d'accord de réunir la commune de Méré à celle de Lésigny pour l'instruction primaire.* » Le rapprochement scolaire Mairé/Lésigny est donc déjà d'actualité !

Le système semble fonctionner puisqu'en 1840-41 et 1841-42 des données concernent une classe groupant les enfants des deux communes à Lésigny. Sans doute jusqu'en 1846.

Une première école à Mairé

En 1841, la commune de Mairé envisage la création de sa propre école. Elle achète une chambre pour faire la classe et une autre pour l'instituteur à l'étage d'une maison appartenant à Jean Trouvé. Toutefois, ce n'est qu'en 1845 que le maire fait la demande d'un enseignant, et, en 1846, 184,90 F sont dépensés pour 4 tables, 2 tableaux, 1 bureau... M. Pironnet s'installe dans les locaux.

Mais l'école n'est pas gratuite. Ce sont les parents, entre autres, qui permettent de payer l'instituteur : « *pour les élèves de la 1^{ère} classe : 1 franc ; pour ceux de la 2^{ème} classe : 1,50 ; pour ceux de la 3^{ème} classe : 2 frs.* » M. Pironnet ne reste qu'un an. Par contre, en 1847, arrive Augustin Bruel qui restera 33 ans ; il est né à Brux, entre Vivonne et Civray. Au départ, il trouve cependant le logement et la classe bien modestes !

Les locaux s'améliorent

Des travaux d'agrandissement et d'amélioration sont entrepris en 1852. Est-ce grâce à cela ? M. Bruel se marie, le 17 novembre 1854, avec une jeune fille de Mairé, Anne-Justine Marquet. Il est secrétaire de mairie depuis le 1^{er} juillet 1852 et le restera jusqu'à son décès le 23 avril 1897. Il s'est donc complètement installé à Mairé.

Mais les travaux ne sont pas encore suffisants, et, lors de la délibération du 12 avril 1857, « *le maire expose au conseil que vu l'insuffisance du logement actuel de l'instituteur communal, il a passé un bail avec les époux Ribreau pour un local beaucoup plus convenable sous tous les rapports. Le conseil approuve le bail passé en date du 10 mars 1857.* » Cette école fonctionne avec M. Bruel, qui perçoit 600 francs par an, somme se décomposant en 200 francs attribués par la commune, plus le produit de la rétribution scolaire payée par les élèves, auxquels s'ajoute le complément pour atteindre 600 francs que la municipalité dit ne pouvoir assumer et qu'elle réclame en subvention auprès de l'État et du département. Il est vrai que la commune compte aussi des familles indigentes dont les enfants sont accueillis gratuitement : entre cinq et dix enfants par an dans les années 1850-1860.

Une nouvelle école, propriété de la commune

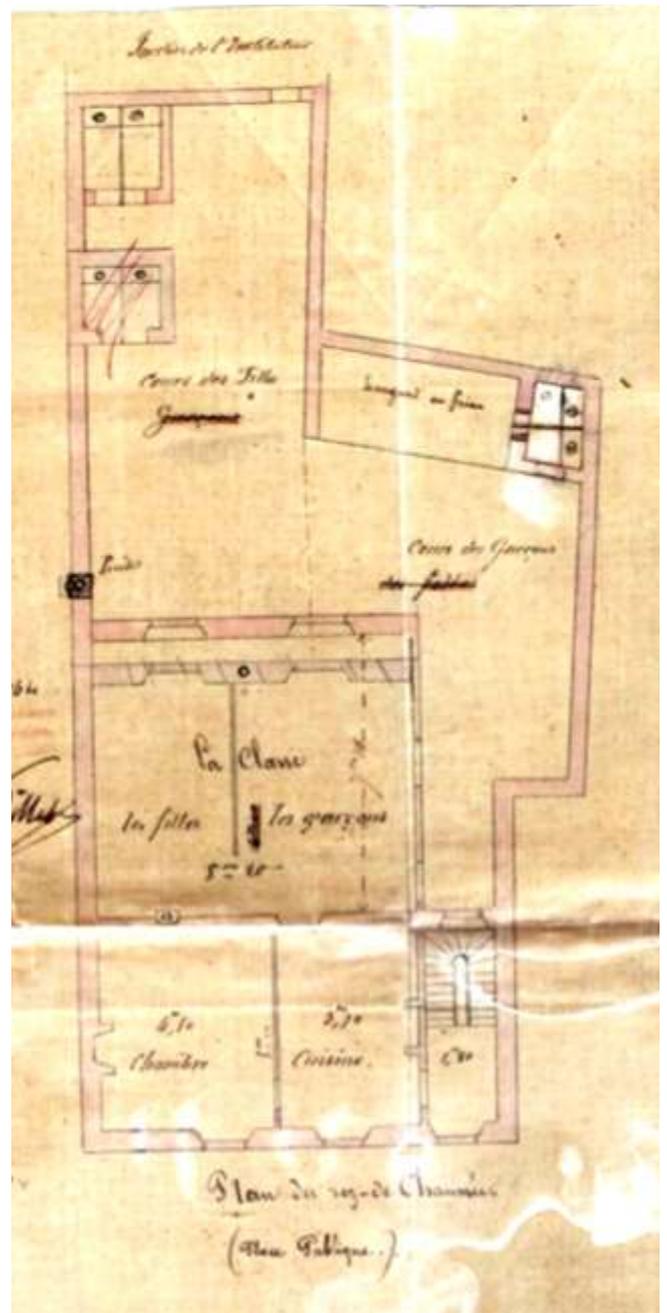
Bien qu'améliorés, les locaux ne donnent pas encore toute satisfaction. En 1863, le conseil municipal décide d'acheter une propriété avec bâtiment et jardin située sur la place. Le propriétaire lui vend ledit immeuble pour la somme de 2 050 F ; le devis des travaux à exécuter pour construire une maison d'école s'élève à la somme de 6 342 F. Les conseillers municipaux et les habitants les plus imposés présents approuvent à l'unanimité des voix. L'adjudication des travaux a été emportée par Henri Champigny, entrepreneur à La Guerche (Indre-et-Loire) et signée le 2 avril 1865.

Le bâtiment est détruit et une nouvelle école est entièrement construite, avec logement de l'instituteur en partie au rez-de-chaussée et en partie au 1^{er} étage, selon le plan ci-contre.

Cette nouvelle école ouvre en 1866 ; elle est visible sur la carte postale à la page suivante.

Le 16 juillet 1922, le maire, M. Véneau, propose de recueillir une souscription pour acquérir la maison Berthet pour une somme de 4 300 F afin d'agrandir l'école. Il « s'engage personnellement et à ses frais à aménager l'acquisition au mieux des intérêts de la commune et de la santé des enfants. »

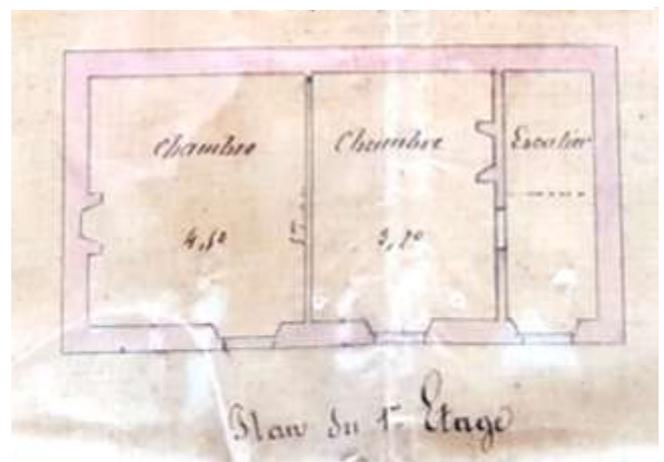
La maison acquise, trop vétuste, sera abattue pour agrandir la cour et y faire un préau ; la superficie du jardin de l'école sera doublée grâce à celui de la maison Berthet.



Plan du rez-de-chaussée

École et mairie

Mais, jusqu'en 1912, l'école accueille aussi la mairie, dans une salle de classe ou une pièce du logement de l'enseignant. Pour résoudre cette situation, inconfortable pour tous, en 1911, M. Véneau achète 2 maisons et une grange. Les maisons, transformées, deviennent la mairie et, à côté, le logement du garde-champêtre ; la grange est transformée en salle des fêtes.



Plan du 1^{er} Etage

En 1963, l'école du bourg ferme ses portes faute d'effectifs suffisants ; les enfants sont alors scolarisés à Lésigny.



La place de Mairé vers 1905, annotée par nos soins, *AD86, 5 Fi 4155*



Vue actuelle de l'ancienne école du bourg

INFOS & NUMÉROS UTILES

BUREAUX DE LA MAIRIE

Ouverture : lundi mardi et vendredi de 9H à 12H
jeudi de 14H à 17H

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Tél : 05 49 86 24 72

Mail : contact@maire86.fr

TRAVAUX BRUYANTS : HORAIRES À RESPECTER

Lorsque le voisinage est proche, il est important de se référer à la loi pour connaître les plages horaires légales; tout travaux d'entretien, de bricolage, de rénovation, de jardinage en dehors de tout cadre professionnel, à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être réalisés qu'aux horaires suivants, fixés par arrêté préfectoral :

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h puis de 13h30 à 19h ;
le samedi : de 9h et 12h puis de 14h à 18h ;
le dimanche : de 10h à 12h.

ANIMAUX TROUVÉS

Si vous trouvez ou récupérez un animal perdu, la Mairie possède un lecteur de puce d'identification; n'hésitez pas à prendre contact si besoin.

ARTISANS & COMMERCANTS

Bar Presse Tabac : l'Auberge du Vieux Port 05 49 86 23 22

Brocante, antiquités : la Grange du Rivaux 06 76 95 37 97

Travaux du Bâtiment : Jacky COMTE 05 49 02 70 43

Cours de musique : Emmanuel STEFFENS 05 49 20 10 16

Boucherie Charcuterie : Johnny GUILLARD 06 98 71 74 95

place de l'Église tous les jeudis entre 13H30 et 14h30

Vente directe de viande bovine : Guillaume FOREST EARL de la Malsassière
sur commande uniquement, auprès d'Amélie 06 88 28 39 89

Maraîcher : Cédric JOGUET la Bernardière 06 63 69 68 39

Agent immobilier : Christelle BLERVAQUE la Petite Guerche 07 69 30 45 58

HORAIRES DE LA POSTE de LÉSIGNY

Lundi mardi jeudi vendredi : de 10H00 à 11H15
et de 15H30 à 17H30

Samedi : de 10H00 à 12H00

Fermeture le mercredi toute la journée.

N° DÉPANNAGE

Eaux de Vienne : 05 49 93 31 16

Sorégies : 05 49 89 34 99

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU 15

POLICE 17

POMPIERS 18

Violences conjugales 3919

Enfance maltraitée 119

Pharmacie de garde 3237

Centre Anti Poison 05 56 96 40 80

Gendarmerie de PLEUMARTIN

05 49 86 50 05

TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE

50 ans : 180€ (3m²)

30 ans : 126€ (3m²)

15 ans : 90€ (3m²)

COLOMBARIUM : droit d'ouverture 30€

30 ans : 300 €

50 ans : 500 €

TARIFS SALLE POLYVALENTE

Période estivale: de mai à septembre

Une journée : 130 € - Week-end : 160 €

Hors commune : Week-end : 210 €

Période hivernale: d'octobre à avril

Une journée : 170€ - Week-end : 200€

Hors commune : Week end : 250 €

Vin d'honneur : 35€

TRESOR PUBLIC

37 rue de la Brelandière

37100 CHÂTELLERAULT

05 49 20 08 60

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Période estivale : du 1er avril au 31 octobre

Période hivernale : du 1er novembre au 31 mars

LÉSIGNY

Tous les mercredis et vendredis de 14H à 18H

Fermeture à 17H en période hivernale

PLEUMARTIN

Tous les mardis mercredis jeudis samedis

de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

les vendredis de 8H30 à 12H

fermeture à 17H00 en période hivernale